





OBSERVATIONS

SUR LE

GOUVERNEMENT

ET LES LOIX

DES

ÉTATS-UNIS

D'AMÉRIQUE,

Par Mr. l'Abbé DE MABLY.



A AMSTERDAM,
Chez J. F. ROSART & COMP.

M D C C L X X I V.
A PARIS, RUE DAUPHINE,

A l'entrée à droite par le Pont-Neuf,

Chez ALEXANDRE JOMBERT JEUNE, successeur
de CH. ANT. JOMBERT, son pere, Libraire du Roi,
pour l'Artillerie & le Génie.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1910

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1910

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

✓ ADAMS 163.4

v. 1

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

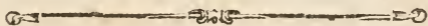
THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



OBSERVATIONS
SUR LE
GOUVERNEMENT
ET LES LOIX DES
ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE.
PREMIERE LETTRE

A Mr. ADAMS, Ministre-Plénipotentiaire
des Etats-Unis en Hollande & pour les Nego-
tations de la Paix générale.



Remarques générales & préliminaires.

JE viens de lire, Monsieur, avec toute l'attention dont je suis capable, les différentes constitutions que se sont données les Etats-Unis d'Amérique; & puisque vous le desirez, j'aurai l'honneur de vous faire part de mes remarques: j'espère que vous voudrez bien m'apprendre ce que j'en dois penser.

TANDIS que presque toutes les nations de l'Europe ignorent les principes constitutifs de la Société, & ne regardent les citoyens que comme les bestiaux d'une ferme qu'on gouverne pour l'avantage particulier du propriétaire; on est étonné, on est édifié que vos treize Républiques ayent connu à la fois la dignité de l'homme, & soient allées puiser dans les sources de la plus sage philosophie, les principes humains par les quels elles veulent se gouverner.

HEUREUSEMENT pour vous, les Rois d'Angleterre, en donnant à vos Peres des Chartes pour l'établissement de vos Colonies, se laisserent conduire par leurs passions & leurs préjugés: ils n'avoient que des idées d'ambition & d'avarice. En se débarrassant d'une foule de citoyens qui les gênoient, ils voyoient déjà se former de nouvelles Provinces

qui devoient augmenter la majesté de l'Empire Britannique. Ils se flattoient en même tems d'ouvrir une nouvelle source de richesses pour le commerce de la Métropole ; & ils voulurent vous faire prospérer pour jouir plus que vous mêmes des avantages de votre prospérité. Vous auriez été perdus sans ressource , si ces Princes avoient été assez instruits de la politique malheureuse de Machiavel pour vous donner des loix favorables à leur ambition. Leur ignorance vous servit très utilement ; ils s'abandonnerent à la routine qui gouvernoit l'Angleterre , & établirent parmi vos peres des regles & des loix d'administration qui , en vous rappelant que vous étiez les enfans d'un peuple libre , vous invitoient à vous occuper de vos interêts communs. Pendant longtems vous avez été sacrifiés aux interêts de la mere-patrie , & vous avez

regardé ces sacrifices comme un tribut qu'il étoit juste de payer à la protection qu'elle vous accordoit, & dont vous aviez besoin. Après la dernière guerre qui fit perdre aux François tout ce qu'ils possédoient dans votre Continent; vous comprites que vos maîtres s'étoient affoiblis par leurs conquêtes mêmes; vous sentites enfin vos forces; tandis que la Cour de Londres ne s'appercevant point du changement arrivé dans vos intérêts & les siens, voulut appesantir son joug déjà trop rigoureux: & cependant il vous étoit permis d'espérer un sort plus heureux, & de former une puissance indépendante.

EN ne consultant à votre égard que l'avarice & l'ambition, on vous contraignit à vous rappeler que vous étiez Anglois; & la forme du gouvernement à laquelle vous é-

tiez accoutumés depuis votre naissance, a rendu le peuple capable d'entendre les hommes de mérite qui par leurs lumieres, leur prudence & leur courage, ont été les auteurs de votre heureuse révolution. Puisque l'Angleterre, ont-ils dit, s'est crue en droit de proscrire la maison de Stuard pour élever sur le trône la maison de Hanovre, pourquoi nous feroit-il défendu de secouer le joug de George III dont le ministere plus intraitable & plus dur que Jacques II, abuse cruellement de notre générosité & de notre zele? Les États - Unis d'Amérique se sont conduits avec bien plus de magnanimité que les Provinces-Unies des Pays-bas. Loin de mandier de tous côtés, comme elles, un nouveau maître; vous n'avez pensé qu'à élever parmi vous un trône à la liberté: vous êtes remontés dans toutes vos constitutions

aux principes de la nature ; vous avez établi comme un axiome certain , que toute autorité politique tire son origine du peuple ; que lui seul a le droit inaliénable de faire des loix , de les détruire , ou de les modifier ; dès qu'il s'aperçoit de son erreur , ou aspire à un plus grand bien. Vous connoissez la dignité des hommes , & ne considérant plus les magistrats de la société que comme ses gens d'affaire , vous avez uni & attaché étroitement tous les citoyens les uns aux autres & au bien public , par le sentiment actif de l'amour de la patrie & de la liberté. Puissent ces idées n'être point le fruit d'un engouement passager ! Puissent-elles subsister longtems parmi vous ! Puissent-elles influencer dans toutes vos délibérations , & affermir de jour en jour les fondemens de votre république fédérative !

C'EST un grand avantage pour les Américains , que les treize États n'aient pas confondu leurs droits , leur indépendance & leur liberté, pour ne former qu'une seule République qui auroit établi les mêmes loix & reconnu les mêmes magistrats. J'aurois cru remarquer dans cette conduite des Colonies une certaine crainte, une défiance d'elles-mêmes qui auroient été d'un mauvais augure ; & surtout une profonde ignorance de ce qui fait la véritable puissance de la société. Dans cette vaste étendue de pays que vous possédez , comment auroit-on pu affermir l'empire des loix ? Comment les ressorts de l'administration ne se feroient-ils pas relâchés en s'éloignant du centre qui les auroit mis en mouvement ? Comment sa vigilance auroit-elle pu s'étendre également partout , pour prévenir les abus , ou les forcer à dispa-

roître? Vous auriez vu nécessairement le courage se ralentir, les mœurs se dégrader, l'amour de la liberté faire place à la licence; & bientôt vous n'auriez plus eu qu'une république languissante, ou agitée par des séditions qui l'auroient démembrée. Le parti contraire qu'ont pris les Colonies de former une république fédérative, en conservant chacune son indépendance, peut donner aux loix toute la force dont elles ont besoin pour se faire respecter. Le magistrat peut être présent partout: vous l'avez éprouvé pendant les sept années que les Anglois vous ont fait inconsidérément la guerre pour vous assujettir; il s'est établi entre les États-Unis une émulation qui leur a donné le même courage & la même sagesse. Réunies par le lien du Congrès continental, aucune de vos provinces ne s'est démentie, & toutes se sont prêtés un secours mutuel.

Je souhaite que ce premier sentiment d'union & de concorde avec lequel vous êtes nés, jette de profondes racines, & s'affermisse dans vos cœurs; que le tems & l'expérience des biens dont vous allez jouir, vous convainque que vous ne pouvez point être heureux aux dépens les uns des autres. Un avantage inestimable que j'attends de votre fédération, c'est qu'elle vous préservera de cette malheureuse ambition qui porte tous les peuples à regarder leurs voisins comme leurs ennemis. Tranquilles & sous la protection du Congrès continental; pleins de sécurité les uns à l'égard des autres, vous n'aurez entre vous aucune jalousie, aucune envie, aucune haine; & vous offrirez en Amérique le même spectacle que les Suisses présentent à l'Europe qui n'est pas assez sage pour les admirer.

LE Congrès continental, ce nouveau

Conseil Amphictionique, mais formé sous de plus heureux auspices que celui de l'ancienne Grèce, fera le centre commun où tous les intérêts particuliers iront se confondre, pour n'en former qu'un général & toujours le même. Les Délégués des États à cette auguste assemblée, y acquerront nécessairement des vues plus étendues & plus sociales, & à leur retour, ils les communiqueront à leurs concitoyens. Puissent toutes les provinces qui sont circonscrites dans des limites déterminées, comme Massachusetts, Connecticut, Rhodes-Island, New-Jersey, Delawarre, Maryland n'être travaillées que d'un seul défaut qui honore les nations; je veux parler de cette heureuse abondance de citoyens, qui en faisant l'éloge d'un gouvernement, ne laisse pas quelque fois de lui être à charge. Que ces États, Monsieur, que je viens de nommer, renou-

vellent le spectacle que donna autrefois la Grece dont les Colonies heureuses se firent partout une nouvelle patrie! J'espere que loin d'abuser de la multitude de leurs citoyens pour faire des conquêtes, ils les enverront dans vos provinces qui n'ont, pour ainsi dire, aucune borne dans le continent, & dont les terres défient des cultivateurs; ces peuplades resserreront plus étroitement les liens de votre union & de vos intérêts.

J'AIME à vous rappeler, Monsieur, tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'Amérique. Vous avez acquis votre indépendance avant que de connoître l'ambition, & furement vous n'imiterez point les nations de l'Europe qui se sont dépeuplées & affoiblies, en établissant leurs colonies les armes à la main. Vous connoissez trop les droits

de hommes & des nations, pour que des erreurs cruelles, l'ouvrage des fiefs & de la chevalerie, puissent vous tromper, comme elles ont trompé les Espagnols, les Portugais, les Anglois & les François. Je remarquerai même avec plaisir que vous vous trouvez aujourd'hui dans une situation plus heureuse que les anciennes républiques dont nous admirons le plus la sagesse & la vertu ; & que vous pourrez avec moins de peine imprimer à vos établissemens un caractère de stabilité qui rend les loix plus cheres & plus respectables.

Vous le savez, Monsieur, les Républiques anciennes étoient pour ainsi dire, renfermées dans les murs d'une même ville & ne possédoient qu'un territoire très médiocre. Tous les citoyens pouvoient aisément se trouver aux délibérations publiques : ces assemblées

nombreuses , en qui résidoit la puissance législative & contre qui personne n'avoit droit de réclamer , étoient exposées à des mouvemens convulsifs de passion, d'engouement & d'enthousiasme qui dérangoient souvent tout l'ordre public. Au milieu de ces caprices , les loix n'acquéroient point assez d'autorité pour fixer le caractère des citoyens , & la république ne dut souvent son salut qu'à la fortune , ou à quelque grand homme qui vint au secours du peuple , & profita de sa consternation pour l'empêcher d'abuser encore de son pouvoir.

CHEZ les Américains au contraire la multitude sera moins hardie , moins impérieuse & par conséquent moins inconstante ; parceque l'étendue des domaines de chaque république , & le nombre de ses citoyens ne lui permettent pas de les rassembler tous à la fois dans le même lieu. Vous avez adop-

té la méthode moderne de diviser les pays en cantons ou districts qui délibèrent à part de leurs intérêts, nomment eux-mêmes & chargent de leurs pouvoirs les citoyens qu'ils jugent les plus dignes de les représenter dans l'assemblée législative de la république ! Il vous est dès-lors beaucoup plus aisé d'y mettre l'ordre. Les Représentans ne feront jamais en assez grand nombre pour que leur assemblée puisse dégénérer en cohue. Ils craindront l'opinion publique, ils sauront qu'ils auront à répondre de leur conduite à leurs commettans. S'ils se trompent, l'erreur ne produira qu'un mal passager, parce que leur commission n'est qu'annuelle : elle servira même à éclairer leurs successeurs qui répareront leurs fautes sans beaucoup de peine.

JE vois avec plaisir, Monsieur, que

dans tous vos constitutions vous avez religieusement respecté les droits que vous avez reconnus dans le peuple. Elles ont même mis sous leur protection tous les hommes qui ne sont pas encore membres de la république ; parce qu'ils n'en payent point les charges & ont vendu le travail de leurs mains à des maîtres. Ces hommes sous le nom d'esclaves, si méprisés chez les anciens, & qui aujourd'hui en Europe avec le titre de la liberté, languissent dans un véritable esclavage ; vous avez eu l'habileté de les attacher au sort de la république en leur fournissant un moyen de sortir de leur état & d'acquérir un pécule & une industrie qui les élèveront à la dignité de citoyens.

C'EST par une suite de ces principes d'humanité, que vous avez adopté chez vous, par une loi particulière &

authentique, la jurisprudence des Jurés qui est tout ce que les hommes ont imaginé de plus sage pour établir entre les forts & les foibles une forte d'égalité, ou plutôt une véritable égalité. Vous avez assuré à chaque citoyen cette première sûreté & la plus essentielle, de ne pouvoir être opprimé par un ennemi puissant. Le magistrat lui-même ne peut point abuser de son pouvoir pour servir des passions particulières, en feignant de travailler à la sûreté publique. On diroit que dans la plupart des États de l'Europe, la jurisprudence criminelle n'a été inventée que pour permettre au gouvernement de sauver les coupables qui lui sont chers, ou de faire périr ses ennemis innocens par le ministère même d'une justice qui se prostitue à ses volontés. Vous ne connoissez point, & j'espère que vous ne connoîtrez jamais ces pro-

cédures clandestines & secrètes, capables d'effrayer assez l'innocence pour la troubler, l'interdire, & lui ôter le sang-froid dont elle a besoin pour se défendre. Vous vous souviendrez toujours que c'est en voulant vous priver de la sûreté bienfaisante de vos Jurés, pour vous soumettre aux tribunaux de Londres, que l'Angleterre a tenté d'établir sur vous sa tyrannie. Vous voyez enfin que c'est à cette jurisprudence fatale que les Anglois doivent le reste de liberté dont ils jouissent, & cet esprit national qui les soutient dans leur décadence. Tandis que les Grands & les Riches se vendent lâchement aux Ministres; que deviendrait la nation si le peuple privé de la protection des Jurés pouvoit être opprimé par des jugemens arbitraires? Il perdrait son courage & sa fierté, la dernière ressource de l'Angleterre. Les Etats-unis d'A-

mérique n'auront jamais rien à craindre à cet égard, s'ils n'oublient jamais que les auteurs de leurs premières constitutions ont recommandé à la puissance législative de corriger les loix qui sont trop sévères, qui flétrissent l'ame, ou l'effarouchent, & qui n'étant pas proportionnées à la nature des délits ne peuvent que jeter dans l'erreur les citoyens peu éclairés, incapables de l'être, & qui n'ont point d'autre morale que celle que leur donnent les loix : ils confondroient la nature de leurs devoirs, & ne sauroient point quels sont les vices dont ils doivent s'éloigner avec le plus de soin.

A P R È S vous avoir exposé mes espérances ; je ne dois pas, Monsieur, vous cacher mes craintes. Je conviendrais avec vous que la Démocratie doit servir de base à tout gouvernement qui

veut tirer le meilleur parti possible des Citoyens. En effet, il est assez prouvé par une expérience constante que ce n'est que par ce moyen que la multitude peut s'intéresser au bien de la patrie, & en la servant avec autant de zèle que de courage, s'associer en quelque sorte à la sagesse de ses conducteurs. Mais vous conviendrez, je crois, avec moi que cette Démocratie veut être maniée, tempérée & établie avec la plus grande prudence. Je vous prie d'observer que la multitude dégradée par des besoins & des emplois qui la condamnent à l'ignorance & à des pensées viles & basses, n'a ni les moyens ni le tems de s'élever par ses méditations jusqu'aux principes d'une sagesse politique. Se laissant donc gouverner par ses préjugés, elle ne jugera du bien de l'Etat que par ses intérêts particu-

liers , & ce qui lui fera utile lui paroîtra sage.

LE peuple ne peut se croire libre , sans être tenté d'abuser de sa liberté , parce qu'il a des passions qui cherchent continuellement à se mettre plus à leur aise. On se forme des espérances qui préparent les esprits à être moins dociles ; on ne peut s'empêcher d'envier le sort de ses supérieurs , & on voudroit s'élever jusqu'à eux , ou les rabaisser jusqu'à soi. Qu'arrive-t il de là ? Les citoyens de la première classe ont aussi leurs passions qui , si je puis parler ainsi , se gendarment contre la prétendue insolence du peuple. On l'accusera de former des projets suivis d'agrandissement , tandis qu'il ne fait encore qu'obéir aux circonstances : il falloit l'appaiser & on l'irrite. Pour conserver son crédit , on cherche à l'aug-

menter, & telle est l'illusion des passions, qu'en aspirant bientôt à la Tyrannie, on croit ne travailler qu'à l'affermissement de l'ordre & du repos public. Les esprits s'irritent; une première injustice en rend une seconde nécessaire, les injures surviennent. La vengeance seul sert alors de politique. Les révolutions se succèdent & c'est la fortune seule qui décide alors du sort de la République. Je ne crois pas m'abuser, Monsieur, par des craintes vaines: ce qui est arrivé constamment chez tous les peuples où la liberté des citoyens n'a pas été établie & ménagée avec autant de sagesse qu'à Lacédémone, doit instruire les législateurs à n'employer la Démocratie dans une République qu'avec une extrême précaution.

ON me dira peut-être que les loix

Américaines font calquées fur les loix d'Angleterre , dont tant d'écrivains ont loué la sagesse ; j'en conviens, & je voudrois pour votre bonheur pouvoir n'en pas convenir. On voit , Monsieur, dans vos loix l'esprit des loix Angloises ; mais je vous prie de remarquer la prodigieuse différence qu'il y a entre votre situation & celle de l'Angleterre. Le gouvernement Anglois s'est formé au milieu de la barbarie des fiefs. On croyoit que Guillaume le Conquérant & ses successeurs possédoient seuls toute la puissance publique ; & tant s'en faut que le peuple ne se crut pas né pour la servitude , que les Barons eux-mêmes ne croyoient tenir leurs prérogatives que de la munificence du Prince. C'est une vérité dont on ne peut douter ; si on lit avec quelque attention la grande Charte que les Barons arracherent à Jean sans terre , & qui

devint à la fois le principe de tous les mouvemens convulsifs que la nation a éprouvés, & la regle de la conduite qu'elle a tenue jusqu'à présent pour établir la liberté dont elle jouit encore. C'est ainsi que s'est formé lentement le caractère national des Anglois: chacun s'est accoutumé peu à peu à la place qu'il occupe, & une habitude routinière a associé l'ambition du Prince & la liberté des sujets.

Les Etats-unis d'Amérique se sont formés d'une manière toute différente, & leurs loix ne sont point l'ouvrage de plusieurs siècles & de mille circonstances contraires qui se sont succédées les unes aux autres. Les commissaires ou délégués qui ont réglé leurs constitutions, ont adopté les vrais & sages principes de Locke sur la liberté naturelle de l'homme, & la nature du gouver-

nement. Mais ce passage de la situation où vous vous trouviez sous la domination Angloise, à celle où vous êtes aujourd'hui, n'a-t-il pas été trop brusque? Je craindrois que les esprits n'y fussent pas assez préparés; & j'ai souvent dit à quelques-uns de vos compatriotes, que je m'intéressois trop à leur fortune pour ne pas leur désirer une guerre qui par sa longueur pût les corriger de leurs préjugés, & leur donner toutes les qualités que doit avoir un peuple libre.

PERMETTEZ moi, Monsieur, de vous demander si dans vos nouvelles loix, on s'est bien proportionné aux lumières, aux connoissances & aux passions de la multitude qui n'est jamais assez éclairée pour confondre la liberté & la licence. Ne lui a-t-on pas plus promis qu'on ne vouloit & qu'on ne pouvoit tenir? S'il est vrai que par une suite de vos liaisons avec l'An-
gle-

gleterre , il y aît parmi vous un germe d' Aristocratie qui cherchera continuellement à s'étendre ; n'y auroit-il point quelque imprudence à vouloir établir une Démocratie trop entiere ? C'est mettre en contradiction les loix & les mœurs. Il me semble qu'au lieu de réveiller magnifiquement l'ambition & les espérances du peuple , il auroit été plus sage de lui proposer simplement de s'affranchir du joug de la cour de Londres , pour n'obéir qu'à des Magistrats que la médiocrité de leur fortune rendroit modestes & amis du bien public ; en réglant ses droits de façon qu'il ne pût craindre aucune injustice : il auroit fallu principalement s'occuper à mettre des entraves à l' Aristocratie , & faire des loix pour empêcher les riches d'abuser de leurs richesses & d'acheter une autorité qui ne doit pas leur appartenir.

J E croirois que les constitutions Américaines vous mettent dans le même cas où les Romains se trouverent après avoir chassé les Tarquins. Pour intéresser le peuple à la cause de la liberté, les Patriciens lui firent les plus magnifiques promesses. Ils s'emparoiént de toute la puissance publique; tandis que les Plebéiens de leur côté se flattoient de ne plus obéir qu'aux loix. Les uns abusèrent de leurs forces, les autres étoient trop fiers pour y consentir, & de ces intérêts opposés nacquirent toutes les dissensions de la place publique.

Vous me direz sans doute, Monsieur, qu'il n'est pas malheureux pour les États-unis d'Amérique de ressembler aux Romains dont la République a offert le spectacle le plus admirable & établi son empire sur tout le

monde alors connu. Je prendrai la liberté de vous répondre qu'en effet, il n'y a point aujourd'hui de peuple qui ne pût aisément se consoler de leur ressembler dans leurs fautes, s'il pouvoit leur ressembler dans tout ce qu'ils ont fait de grand, de sage & de magnanime. Mais par malheur nos mœurs modernes ne nous permettent plus d'avoir de pareilles espérances, & ces mœurs ont passé jusqu'en Amérique. L'amour de la patrie, de la liberté & de la gloire n'abandonnoit point les Romains, même dans les momens où leur emportement paroïsoit extrême; & leurs passions s'étoient accoutumées à s'associer avec la justice & la modération. Il y a longtems que la politique de l'Europe fondée sur l'argent & le commerce a fait disparoître les vertus antiques; & je ne fais si une guerre de sept ans a pu les faire renaître en Amérique. Quoi-

qu'il en soit, je crains que les riches ne veuillent former un ordre à part & s'emparer de toute l'autorité, tandis que les autres trop fiers de l'égalité dont on les a flattés, refuseront d'y consentir; & de-là doit nécessairement résulter la dissolution du gouvernement qu'on a voulu établir. Si cette révolution se fait d'une manière tranquille, insensible & comme par distraction, ce seroit une preuve que les ames n'auroient aucune énergie : il est vrai que la République ne seroit exposée à aucune sédition, aucun orage; mais de quelle noblesse, de quelle générosité les citoyens seront-ils alors capables? Et sans ces qualités peut-il subsister une vraie liberté?

Si ce changement éprouve au contraire quelque résistance, quelles cabales, quelles intrigues, quelles menées

fourdes ne faut-il pas craindre ? J'en vois résulter la haine , la jaloufie , passions qui ne mesurent point leurs démarches , & qui traînent à leur suite mille autres vices qui font les avanceurs d'une tyrannie , tantôt audacieuse & tantôt timide.

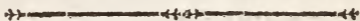
JE m'arrête, Monsieur, en entamant une nouvelle question , je craindrois que ma lettre ne devînt trop longue. Dans celle que j'aurai l'honneur de vous écrire demain, je prendrai la liberté de vous faire part de mes réflexions ou de mes scrupules sur les loix de Pensilvanie , de Massachusetts , & de Georgie. Pourquoi vous dissimulerois-je mes craintes & mes doutes , puisqu'ils vous prouveront l'intérêt que je prends au sort de l'Amérique & que je les dois aux sentimens dont vous voulez bien m'honorer.

A Passy 24 Juillet 1783.



II. LETTRE.

*Reflexions sur les loix de Pensylvanie,
de Massachusetts & de Géorgie.*



JE crois, Monsieur, que pour procéder d'une manière sûre, je dois d'abord m'attacher à l'examen des loix fondamentales; & j'entends par ces mots la forme que chacune de vos Républiques a donnée à son gouvernement. C'est de-là en effet que chaque peuple tire son caractère & parvient à le fixer. Si ce gouvernement pourvoit à tous ses besoins, si toutes les parties en sont faites les unes pour les autres, si elles tendent toutes à la même fin; & qu'au lieu de s'embarasser & de se nuire, elles se prêtent un secours mutuel; je suis sûr que de jour en jour la prof-

périté de la République s'affermira davantage. Pourquoi ? C'est que les passions , après avoir fait des efforts inutiles pour se soustraire à l'autorité des loix & les violer impunément, prendront peu à peu le parti de se soumettre pour se trouver elles mêmes plus à leur aise. Le citoyen aura alors les mœurs de son gouvernement & la société sera aussi parfaite qu'elle peut l'être.

MAIS si la puissance législative qui est l'ame de l'État , ou le pivot sur lequel tourne toute la machine politique , n'est pas établie sur de justes proportions ; quels désordres au contraire n'en doit-il pas résulter ? La Pensilvanie a confié le droit de faire les loix à une Chambre composée des hommes libres de la République , & choisis pour y représenter les habitans de leur ville ou de leur Comté & porter en

leur nom les loix & faire les réglemens qu'ils jugeront les plus falutaires. Il est ordonné que les Réprésentans seront choisis parmi les hommes les plus recommandables par leur sagesse & leur vertu. Fort bien ! Mais je vous avoue, Monsieur, que je ne compterai sur cette loi de stîle qu'autant que le législateur aura pris les mesures nécessaires pour qu'on y obéisse fidelement.

Si par leurs mœurs les Pensilvaniens sont disposés à se conformer à ce réglement ; si la probité leur est chere, s'ils sont disposés à la récompenser ; je demande pourquoi le législateur ordonne que l'élection des Réprésentans se fera au scrutin. Cette forme d'élection qu'on croit nécessaire me fait conjecturer que la Pensilvanie est bien loin d'avoir l'esprit qui doit animer
une

une Démocratie. Je pense que d'une part, il y a déjà des hommes assez puissans dans leurs villes & leurs Comtés pour qu'on doive les ménager ; & que de l'autre on auroit de la peine à y trouver des Electeurs qui ôfassent dire ouvertement leur avis. Dans toutes les républiques bien gouvernées, je vois , Monsieur , qu'on a voulu que les citoyens eussent le courage de prononcer à haute voix leur sentiment : c'est les accoutumer à n'en avoir que d'honnêtes. Les plus sages politiques de l'antiquité ont blâmé l'usage du Scrutin , & on peut se rappeler ce que Cicéron en dit dans un tems où la République Romaine étoit partagée par des partis qu'il étoit si dangereux d'offenser. Quand la vérité est obligée de se montrer en secret & sous un masque , le mensonge est bientôt prêt à se montrer effrontément. Si le scru-

tin annonce la décadence d'un Etat libre, on ne doit pas l'employer à sa naissance. S'il est nécessaire, concluez-en qu'il faut resserrer les droits de la Démocratie.

PERSONNE, est-il dit, ne pourra être élu Représentant d'une ville, ou d'un Comté, à moins qu'il n'y ait résidé pendant les deux années qui précéderont l'élection. Cette loi, il est vrai, est plus sage que celle d'Angleterre qui permet d'être Député au Parlement de la part d'une ville ou d'un Comté qu'on n'habite pas ; mais une épreuve de deux ans ne suffit pas pour gagner ma confiance : pendant un si court espace de tems, un homme dépravé peut, sans beaucoup de peine, cacher ses mœurs & montrer des sentimens qu'il n'a pas. J'exigerois qu'un candidat eût passé par quelque office

public de sa ville ou de sa Comté, qui l'eût mis à portée de faire connoître sa probité & ses lumieres. Les hommes en général n'estiment que ce qu'on leur fait acheter un peu cherement; & il importe beaucoup que la puissance législative soit composée de citoyens accoutumés à se respecter, & qui ayent une haute idée de l'emploi auguste dont ils sont chargés.

Tous les États-unis d'Amérique ont exigé une certaine fortune soit dans les Représentans, soit dans leurs Electeurs: la Pensilvanie seule admet indifféremment à ces prérogatives tous les habitans qui pendant un an auront payé les charges de l'Etat. Il semble que par cet arrangement le législateur fasse plus d'attention au mérite qu'à la fortune; & rien au premier aspect ne paroît plus juste; mais n'y a-t-il pas,

Monfieur, des circonftances où le plus grand bien n'étant qu'une chimere, on doit fe contenter par fageffe d'un établiffement moins parfait? Si une République eft affez heureufe pour ne connoître encore ni les richesses, ni la pauvreté; on peut, on doit même y établir la loi de la Penfylvanie, parcequ'elle ne choquera point les mœurs publiques, & fera favorable à la Démocratie. Mais fi la fortune a déjà mis entre les Citoyens des différences qui ne permettent plus que les conditions foient confondues; au lieu d'afpirer à une pure Démocratie, ne faudroit-il pas alors ne lui accorder que les privileges & les droits néceffaires pour rendre l'Aristocratie plus circonſpecte & l'empêcher de fe livrer à l'ambition qui lui eft naturelle? Peut-être le parti le plus fage dans ces circonftances feroit-il d'imiter la politique de Solon

qui, pour ne pas révolter les riches exigea qu'on jouît d'un certain revenu pour avoir droit de parvenir aux magistratures.

UN des plus dangereux écueils de la politique, c'est de vouloir confondre & unir des établissemens bons en eux-mêmes & considérés séparément ; mais qui ne peuvent s'associer. La Loi de Pensilvanie favorise sans ménagement la Démocratie, mais cette partialité même n'est propre qu'à effaroucher les riches, qui ne consentiront jamais à n'avoir pas d'autres droits & d'autres prérogatives que la multitude ou les pauvres.

PERMETTEZ moi, Monsieur, de vous demander, si vous croyez que les mœurs & les préjugés que vous avez contractés sous la domination Angloi-

se, vous permettent d'aspirer à une pure Démocratie, gouvernement excellent avec de bonnes mœurs, mais détestable avec les nôtres. Pour moi, je croirois que l'Amérique est poussée à l'Aristocratie par une force supérieure qui détruira les loix qui voudroient s'y opposer. La politique qui doit s'occuper de l'avenir en réglant le moment présent, fera donc une faute insignifiante, si elle veut établir entre les citoyens une égalité de droits, contraire à tous leurs préjugés, & qui par conséquent ne peut subsister. Plus le législateur prendra de mesures pour réussir, moins il doit se flatter de réaliser ses espérances: ses efforts ne serviront qu'à irriter des passions intraitables qui précipiteront la République ou dans l'anarchie, ou dans l'oligarchie.

Je ne crains point de me tromper

en disant que la Démocratie demande beaucoup de mœurs ; & j'ajoute que quelque sages & bien proportionnées entré elles que foyent ses loix constitutives ; elle ne peut subsister que dans une République telle que celles de l'ancienne Grèce où tous les citoyens se connoissoient, se servoient mutuellement de censeurs , & étoient continuellement sous les yeux & sous la main des magistrats. Cette doctrine que je prends la liberté de vous exposer ; je l'ai puisée dans Platon , dans Aristote , dans tous les Politiques anciens ; & il me semble que cette savante théorie n'est que trop bien prouvée par toute l'histoire. Dans ce moment j'ai sous les yeux la carte de vos possessions , & je ne puis songer sans une forte d'effroi à la vaste étendue de territoire que renferme la Pensilvanie. Il ne faut qu'un homme adroit

hardi, entreprenant qui n'ait rien à perdre & beaucoup à espérer dans le trouble, pour y causer, ou du moins pour y préparer une révolution. Mais sans parler de ces aventuriers qui de leur autorité privée, s'érigeront en Tribuns du peuple; qui me répondra que quelque riche commerçant, en affectant une politique populaire, ne profitera pas des inquiétudes, des haines, des jalousies toujours renaissantes dans une Démocratie où les fortunes sont si disproportionnées, pour attiser le feu de la discorde civile, essayer son pouvoir & établir sa tyrannie.

ON me dira peut-être que je me fais des chimères pour avoir le plaisir de les combattre: mais je vous prie, Monsieur, de relire l'histoire de Florence; & vous craindrez, si je ne me trompe, qu'il ne s'éleve en Pensilvanie

des Medicis , qui passeront de leur banque ou de leur comptoir sur le trône : A quoi ne peuvent pas conduire l'ambition , le génie , l'argent & la faveur populaire ? Il ne faudroit qu'un pareil exemple pour rompre tous les liens de votre confédération. Je suis fâché de m'arrêter si longtems sur ces tristes objets ; mais si la politique instruite de la force des passions & des caprices de la fortune , ne veut pas se tromper , elle doit être très facile à craindre & plus difficile encore à esperer.

LE peuple , dit la loi de Pensilvanie , a droit de s'assembler , de consulter pour le bien commun , de donner des instructions à ses Représentans , & de demander à la législature par la voie d'adresses , de pétitions , ou de remontrances , le redressement des torts qu'il croit lui être faits.

JE vous avoue, Monsieur, que j'ai peine à comprendre la pensée de cette loi. Que le peuple aît droit de consulter sur ses intérêts, & de donner des instructions à ses Représentans, quand il est assemblé pour les nommer; rien n'est plus juste ni plus raisonnable, rien alors n'est séditieux. Mais je demande si le peuple a droit de s'assembler toutes les fois qu'il lui en prendra fantaisie, sans être astreint à aucune regle, à aucune police, & sans être sous les yeux d'un magistrat? Si c'est là l'esprit de la loi; il faut convenir, Monsieur, qu'à force d'être populaire, elle est véritablement Anarchique. Les loix ne peuvent rendre trop respectable la puissance législative; & je vois ici qu'on l'expose aux caprices d'une assemblée tumultueuse que ramassera un brouillon, un mécontent qui aura assez d'éloquence pour

entraîner les esprits. Ces adresses , ces pétitions , ces remontrances peuvent être utiles & même nécessaires en Angleterre , où les Parlemens font septennaires & trahissent quelquefois les intérêts de la nation ; tandis-que le Roi & ses ministres ont une autorité trop préponderante dont il est à propos de se défier & qu'il est sage d'intimider. Mais en Pensilvanie , elles ne font bonnes à rien , parceque l'assemblée législative s'y renouvelle tous les ans , de même que les magistrats chargés de la puissance exécutive. Si je ne me trompe , les loix en Angleterre doivent tenir le peuple attentif à ses intérêts , parceque sa liberté a de puissans ennemis : mais au contraire elles doivent apprendre au peuple de Pensilvanie à avoir un peu de patience , & surtout à ne jamais agir que sous la direction

d'un magistrat , parceque l'Anarchie ne lui peut être d'aucune utilité.

JE vous découvrois moins librement mes pensées , Monsieur , si vous aimiez moins la vérité , ou si mes erreurs étoient capables de vous tromper. Je doute que vous approuviez la constitution de Pensilvanie , quand au lieu de rendre la puissance législative aussi respectable , aussi grande , aussi complete qu'elle doit l'être ; elle lui refuse la faculté de rien ajouter , ni de rien changer à sa premiere constitution. Voilà , je l'avoue , une étrange loi. Les législateurs assemblés à Philadelphie pour jeter les fondemens d'une république naissante , pouvoient-ils ignorer que rien ne peut borner la puissance législative ? Cette assemblée se croyoit-elle infallible ? De nouvelles circonstances , de nouvelles affaires , de nouvelles mœurs ,

de nouveaux besoins n'exigeront-ils pas de nouvelles loix , ou qu'on apporte quelque modification aux anciennes ? Quelle puissance supérieure , ou même égale à l'assemblée législative , les premiers législateurs ont-ils imaginée pour contraindre celle-ci à observer ponctuellement ce qu'ils ont ordonné ? On ne doit jamais porter une loi qui peut être violée impunément. Il me semble que c'est un axiome reconnu sur toute la terre , que la puissance législative ne doit être bornée par rien ; si on ne veut pas la détruire ou rendre son action inutile. A quoi servira donc cette clause dont je me plains ? A diminuer le respect profond dont tout citoyen doit être pénétré pour le corps législatif ; à faire naître des contestations & des querelles sur la nature des nouveaux réglemens , & autoriser les jurifconsultes , qui sont tous naturel-

lement Sophistes, à interpreter les loix à leur volonté, & à prouver que les nouvelles font nulles & sans force; parce qu'elles ne font pas conformes aux anciennes.

AUTRE scripule; car je ne donne que ce nom à mes observations. Dans une république où les peres offriroient à leurs enfans l'exemple des mœurs simples de la Démocratie; je ne ferois point fâché que tout jeune homme de vingt & un ans né dans l'Etat & qui auroit presque toujours vécu dans sa famille, eût droit de suffrage dans l'élection des Représentans de sa ville, ou de sa Comté. C'est à cet âge qu'on aime le bien avec plus de courage, & il ne faut pas beaucoup de lumière pour savoir quels sont les citoyens d'un canton qui jouissent de la meilleure réputation. Mais c'est être, je crois, trop libéral que d'accorder ce privilege à

tout aventurier qui sera venu pendant un an payer les taxes de l'Etat. Il doit nécessairement résulter de cette disposition, qu'une foule de jeunes gens qui ne jouissent pas dans les autres Etats-unis du droit de citoyens, se réfugieront dans la Pensilvanie: Ils ne porteront point les mœurs simples que demande la Démocratie. Les aventuriers se vendront aux différens partis qui partageront les villes & les comtés, & l'on n'a rien à attendre de bon de ces passe-volans.

LA loi veut que les enfans des Franc-tenanciers âgés de vingt & un ans aient voix dans l'élection des Représentans, quoiqu'ils n'aient point payé de taxes. J'y consens, mais je demande comment cette distinction Aristocratique peut, si je puis parler ainsi, s'amalgamer avec les principes tout Démocratiques des Pensilvaniens. La vani-

té qui est dans le cœur de tous les hommes, est de toutes les passions la plus agissante & la plus subtile. Je gagerois que ces Franc-tenanciers regarderont leur privilège comme une sorte de dignité qui les sépare & doit les séparer des citoyens qui ne possèdent pas des terres. Après les avoir dédaignés, ils ne voudront point se confondre avec eux. Voilà deux ordres de famille. De ce que les unes jouiront d'une prérogative particulière, elles concluront qu'elles doivent former un ordre à part. Je vois se former une noblesse héréditaire que les loix Américaines proscrivent. Je vois des combats continuels entre l'Aristocratie que les passions établiront, & la Démocratie que les loix protégeront ; & pour que la république en sortît avec avantage, ou du moins sans se perdre, il faudroit que les citoyens eussent les vertus des
be-

beautems de Rome , c'est à dire ,
crussent qu'il y a quelque chose de plus
précieux que l'argent.

*S'il arrivoit qu'une ou plusieurs vil-
les , un ou plusieurs comtés negligea-
sent , ou refusassent d'envoyer des Ré-
présentans à l'assemblée générale ; les
deux tiers des membres des villes ou
comtés qui auront élu & envoyé les
leurs , auront tous les pouvoirs de l'as-
semblée générale aussi pleinement & aussi
amplement que si la totalité étoit pré-
sente , pour vû toute fois que lorsqu'ils
s'assembleront , il se trouve des Députés
de la majorité des villes & comtés.*

VOILA , je l'avouë , Monsieur , une
des loix les plus extraordinaires qu'on
puisse trouver dans le code d'un peuple
qui s'assemble pour former sa constitu-
tion. Je demanderois volontiers aux

législateurs sur quel fondement ils ont soupçonné, ou prévu que quelque ville, ou quelque comté pourroit être capable d'une pareille négligence, ou d'une mauvaise volonté si criminelle. Si cette loi leur a paru nécessaire, il faut qu'il y ait déjà dans l'esprit des citoyens un préjugé, une erreur, un vice qui sépare leurs intérêts de ceux de la république & y prépare un schisme fatal. Il falloit donc en même tems y remédier; il falloit donc prendre des mesures pour empêcher que la puissance publique ne fût dégradée. Car les villes, ou les comtés qui n'auront pas envoyé leurs Représentans à l'assemblée générale législative, prétendront sans doute ne pas obéir à des loix qui ne feront pas leur ouvrage. Vice énorme! il suppose une indifférence monstrueuse pour la patrie, & annonce dans une

Démocratie l'entière dissolution de la république.

A la bonne heure; que les portes de l'assemblée législative soient ouvertes à tout le monde: ce fera une école où les citoyens pourront aller s'instruire. Il est bon qu'on imprime tous les huit jours le journal de ses sessions: la Démocratie est ennemie du mystère & elle a besoin qu'on l'éclaire; mais il est peut-être dangereux que *tous les bills qui auront un objet public soient imprimés pour être soumis à l'examen du peuple.* C'est peut-être le plus sûr moyen de rendre tout problématique. Qui ne fait combien le peuple est ignorant, imbécille & sujet à la prévention, quand il auroit même autant d'esprit & de lumières que le peuple de l'ancienne Athènes. Le législateur n'auroit-il pas dû se borner à

prescrire que *les raisons & les motifs qui détermineront à porter une loi seront complètement & clairement développés dans le préambule des ordonnances ?* Cette précaution suffisoit pour porter les Représentans à ne pas agir témérairement, & prémunir le peuple contre les sophismes des citoyens inquiets & mal-intentionnés.

PASSONS à la puissance exécutive sans la quelle il seroit inutile de faire des loix. Les Pensilvaniens l'ont confiée à un conseil composé de douze magistrats qui doivent être nommés par les mêmes Electeurs qui auront choisi les Représentans de la ville de Philadelphie & des onze comtés qui forment cette république. Ce conseil aura à sa tête un Président ou son Vice-Président, & l'un & l'autre seront élus tous les ans au scrutin par l'assemblée générale & le

conseil réunis; mais ils seront toujours choisis parmi les membres du conseil.

J'OSEROIS blamer, Monsieur, & cela sans crainte de me tromper, que la formation du conseil exécutif ne soit pas l'ouvrage de l'assemblée générale. Pourquoi, je vous prie, confier à vos électeurs de 21 ans, à une multitude toujours ignorante & portée naturellement à aimer les magistrats indulgens, le soin de choisir des hommes destinés à veiller à l'observation des loix, & manier les intérêts les plus importants, & les affaires les plus délicates de la République? Qui peut être censé plus capable de ce choix que les Représentans si intéressés à ce que leurs loix soyent conservées & observées avec la plus grande fidélité? je croirois d'ailleurs que c'est le moyen le plus favorable pour établir entre la puissance lé-

gislative & la puissance exécutive, naturellement jalouses l'une de l'autre dans tout gouvernement libre & presque toujours ennemies dans la Démocratie, cet accord & cette harmonie qui font le bien de l'État. Il me semble que sans blesser leurs principes, les législateurs de Pensilvanie pouvoient accorder à l'assemblée générale la faculté de choisir les membres du conseil exécutif parmi les Représentans qui la composent. Il en seroit résulté plusieurs avantages. Le comté dont le Représentant auroit été élu, seroit flatté de cet honneur ; car les hommes ne négligent rien de tout ce qui peut intéresser leur amour propre. — Il se seroit formé une forte d'émulation entre les comtés : ils auroient été attentifs à n'envoyer à l'assemblée générale que des citoyens dignes de concourir pour les places du conseil. Le corps dépositaire

des loix auroit été composé des hommes les plus estimables, & par cet intérêt commun de gloire & d'émulation, le caractère trop inconsideré & trop intrigant de la Démocratie auroit du moins été un peu temperé.

CE n'est pas tout, Monsieur, je pourrois observer qu'il est très difficile que ce nombre de douze conseillers fuffise à toutes les affaires de l'administration. Je demanderois encore pourquoi dans un gouvernement, où sous prétexte de son extrême liberté, on ne se donne pas plus de peine à penser & à réfléchir que sous le gouvernement le plus despotique; les législateurs assemblés à Philadelphie n'ont prescrit aucune regle, aucune police, aucun régime sur la maniere de traiter les affaires, soit dans l'assemblée générale, soit dans le conseil exécutif. Les Phi-

lofophes prefcrivent à leurs difciples la route qu'ils doivent tenir pour chercher & trouver la vérité : les légiflateurs ne doivent-ils pas être également attentifs à établir des formes pour conduire à la juftice & au bien public , puis qu'ils ont affaire à des hommes fouvent peu inftruits , & que les paffions peuvent égärer les plus éclairés ?

APRÈS vous avoir expofé tant de doutes & de fcrupules , j'ai vû avec le plus grand plaifir dans la conftitution des Penfilvaniens qu'ils n'ayent pas confié la puiffance exécutive , comme la plûpart des États-Unis , à un confeil qui dût fe renouveler entierement toutes les années. Le confeil compofé de magiftrats triennaux , verra fortir tous les ans les quatre plus anciens qui feront remplacés par quatre nouvelles élections. *Au moyen de cette rotation*

continuelle, dit la loi, il y aura plus d'hommes accoutumés à traiter les affaires publiques, il se trouvera dans le conseil un certain nombre de personnes instruites de ce qui s'y sera fait l'année d'auparavant; & par là les affaires seront conduites d'une manière plus suivie & plus uniforme. Je conviens que la Pensilvanie aura moins d'écarts & plus de tenue dans ses principes que les républiques qui n'ont établi qu'un conseil dont tous les membres sont annuels: mais cela ne suffit pas pour me rassurer. Les magistrats d'une république naissante, & qui travaille à former son caractère, n'ont-ils pas besoin d'une plus longue autorité pour y établir des maximes, des principes constans, & lui donner, pour ainsi dire, l'allure la plus favorable à son bonheur.

PEUT-ON penser, Monsieur, sans

frayeur à cet amas d'hommes qui composent les sociétés? Tous ont des passions très actives & différentes. Les uns cependant sont incapables de penser, & c'est le grand & le très grand nombre: les autres ne sont propres qu'à combiner entre elles les idées qu'on leur a données, & au milieu de tout cela il s'éleve quelques hommes de génie qui cependant ne penseront pas toujours de même. Que deviendra donc une république si elle n'a pas en elle même un corps toujours subsistant qui conserve religieusement le dépôt des loix, de la politique & du caractère national, comme les Vestales conservoient le feu sacré de Vesta? Analfons, je vous prie, Monsieur, les histoires de Lacédémone & de Rome; & vous verrez, je crois, évidemment que ces deux républiques n'ont dû les vertus, la politique, la sagesse, la

confiance & le caractère en un mot que nous admirons, qu'à l'établissement de ce sénat perpétuel qui en étoit l'ame. Par là l'Aristocratie & la Démocratie étoient tenues en équilibre, & il en résultoit une forme mixte qui conservoit les avantages des deux gouvernemens, sans avoir aucun de leurs vices. J'ai vû avec beaucoup de plaisir dans la constitution de New-Yorck que cette république s'est fait un conseil composé de 24 membres dont les quatre plus anciens sortiront tous les ans & seront suppléés par une nouvelle élection de 4 Candidats qui sans effort prendront naturellement l'esprit du corps dans le quel ils entrent, & le transmettront à leurs successeurs en sortant de place.

MALGRÉ la sévérité amicale avec laquelle j'ai examiné les loix de Pen-

filvanie , je suis pénétré du plus profond respect pour les législateurs qui les ont portées. On voit en mille endroits une connoissance profonde des droits de la nature & du cœur humain ; mais je le répète ; dans un moment où vous étiez enfin forcés de ne plus reconnoître l'autorité de l'Angleterre , & qu'il falloit se hâter de former une constitution pour prévenir l'Anarchie & déconcerter les vues criminelles des partisans que les Anglois avoient parmi vous ; on n'a pas eu le tems d'arranger de la maniere la plus parfaite toutes les parties du gouvernement. Les législateurs peuvent revenir sur leurs pas : l'amour de la patrie les y invite & je ne doute pas qu'ils ne donnent à la Pensilvanie le gouvernement le plus convenable à sa situation présente , en s'occupant cependant de l'avenir.

LA forme de gouvernement établie dans la République de Massachussets, est calquée sur le gouvernement d'Angleterre, mais elle est beaucoup plus sage. Ce qu'on appelle Parlement chez les Anglois est appelé chez vous, Monsieur, Cour générale. Elle est composée d'un Sénat qui représente la chambre haute d'Angleterre & d'une chambre des Représentans qui jouit des mêmes droits que la chambre des Communes à Londres. Chacune de ces deux chambres peut dresser des bills à part; on se les com munique mutuellement, & ceux qui sont adoptés à la pluralité des suffrages par les deux chambres sont adressés au Gouverneur qui les approuve en y mettant sa signature, ou qui les renvoie en exposant les raisons qui l'ont empêché d'y donner son consentement. Cependant si les deux chambres persistent

dans leur résolution , & que les bills dans un second examen foyent encore approuvés , non pas simplement à la pluralité des voix , mais par les deux tiers des membres présents ; alors les bills réjettés par le Gouverneur ont force de loi. Il en est de même si le Gouverneur tarde plus de cinq jours à faire connoître son sentiment : par son silence , il est censé tout approuver.

IL me semble que cette administration est bien plus sage que celle d'Angleterre. Un gouverneur annuel qui devant bientôt rentrer dans la classe des simples citoyens , ne peut avoir aucun intérêt d'augmenter sa prérogative , qui est éclairé par un conseil qu'on lui a donné , qu'il n'a pas choisi & ne peut disgracier à son gré ; un magistrat en un mot qui n'a par sa fortune aucun moyen d'acheter les

fuffrages de la Cour générale, ni d'en corrompre les membres en tentant leur ambition par des titres & des dignités; n'est point l'ennemi de la liberté publique, comme un Roi d'Angleterre à qui ses passions donnent des intérêts contraires à ceux de la nation; qui mine fans cesse & fourdement les droits des Grands & de la Commune; & qui en avançant peu à peu vers le pouvoir absolu par le moyen de la corruption, énerve les ames, affoiblit le sentiment de la liberté, & trouvera enfin un moment, où en agiffant avec vigueur & dureté, il étonnera & consternerá les Anglois comme Henri VIII, & leur apprendra à plier sous le poids de son sceptre.

D'A I L L E U R S je fais attention que le Roi d'Angleterre ayant la prérogative du *Veto*, gêne, arrête, captive la

puissance législative qui ne peut pas porter les loix nécessaires à sa fureté. Le Parlement obligé de négocier, ne peut agir avec la simple & noble fermeté qui lui convient. Réduit à une défensive qui doit à la longue le perdre, il ne peut y renoncer sans exposer l'État aux plus grands défords, & remettre sa destinée au fort toujours incertain des armes. Le Gouverneur de Massachussets ne fait au contraire que des remontrances à la puissance législative: c'est un ressort qui n'en retarde l'action que pour la rendre plus salutaire, en prévenant toute précipitation, toute surprise & tout engouement. La censure que les deux chambres de la cour générale exercent l'une sur l'autre, en pouvant rejeter mutuellement leurs bills, est, si je ne me trompe, favorable à la stabilité du gouvernement. Elle arrête le goût des

nouveautés ; elle infire aux citoyens un plus grand attachement & un plus grand respect pour les loix ; & l'examen qu'on attribue au Gouverneur de Massachussets , n'est propre qu'à affermer tous ces avantages.

PEUT-ÊTRE aurez-vous le chagrin , Monsieur, de voir la Pensilvaniesse livrer à tous les caprices de la Démocratie , tandisque le gouvernement de Massachussets s'affermira sur ses principes. Vous avez eu la sagesse , en formant une république nouvelle qui secouait le joug d'un maître dur & qui vous immoloit à ses interêts mal-entendus , de ne présenter aux esprits que des loix qui se lient sans effort à toutes les idées aux quelles ils étoient accoutumés ; & qui loin de blesser les anciennes habitudes ne servent qu'à rendre la liberté plus agréa-

ble & plus tranquille. Vos concitoyens n'ont point éprouvé le soubrefaut que les Pensilvaniens ont souffert dans la révolution de leur gouvernement. Sur une base Démocratique qui assure à la multitude sa liberté, sans lui donner des espérances trop audacieuses; vous avez établi une Aristocratie qui par sa nature est moins remuante, plus égale à elle même, & que les mœurs de l'Amérique trop semblables à celles de l'Europe rendent aujourd'hui nécessaire. Tandis que la Pensilvanie emportée loin de ses opinions, de ses loix & de ses habitudes familières, peut s'enivrer d'une liberté Démocratique dont-elle ne connoit pas les ressorts, & qu'elle confondra vraisemblablement avec la licence; la République de Massachussets plus mesurée dans ses opérations, parcequ'elle n'aura à concilier que des

interêts moins opposés, affermira son gouvernement & son caractère.

JE ne doute point que les personnes qui ne pensent qu'à la dignité & aux droits communs que tous les hommes tiennent de la nature, ne préfèrent le gouvernement de Pensilvanie à celui de Massachussets. Mais je ne suis pas moins persuadé qu'elles changeront de sentiment, si abandonnant leurs spéculations métaphisiques, elles étudient l'esprit humain si borné dans la plupart des hommes. Il semble en effet par la maniere dont la nature leur dispense inégalement ses faveurs, qu'elle prépare elle-même la subordination dont la société ne peut se passer. C'est donc en se conformant à ses loix que nous devons établir les nôtres, & ne pas donner le pouvoir de conduire à ceux qu'elle a destinés à être conduits. Qu'on

descende dans notre Cœur pour y démêler le germe de toutes les passions qui cherchent continuellement à se développer ; qu'on étudie la force de nos habitudes qui obscurcissent les lumières de notre raison, & finissent par nous rendre chers des abus que nous aurions crus intolérables ; & l'on fera convaincu que la politique la plus sage est celle qui se prête le plus aux besoins des circonstances pour en tirer le meilleur parti possible. Je ne puis trop le répéter ; à mesure que les mœurs se relâchent, les loix & le pouvoir doivent être plus resserrés, & le gouvernement confié à moins de mains. En effet, Monsieur, ne voit-on pas clairement dans toutes les révolutions des États qu'une Démocratie corrompue les conduit malgré eux à l'Aristocratie, & que ce gouvernement à son tour devient oligarchique pour finir par

la Monarchie? Voilà où nous mène la marche des passions, si on les laisse faire; & c'est à les retenir dans leur cours, & à les diriger vers une fin utile, c'est à dire honnête, que consiste tout l'art de la législation.

C'EST à vous, Monsieur, qui connoissez les progrès que les vices d'Europe ont faits dans vos Etats, de juger du gouvernement qui leur convient le mieux. Pour moi, je n'ai que des lumières fort incertaines sur cette matière. J'ai ouï dire que les Pensilvaniens sont beaucoup plus cultivateurs que commerçans, & ne connoissent point ces fortunes disproportionnées & trop grandes qu'on ne rencontre que trop dans la République de Massachusetts. Soit; mais cela suffit-il pour justifier leur Démocratie? Je fais que l'agriculture donne des mœurs beau-

coup plus simples & plus pures que le commerce ; mais je vois que le port de Philadelphie ouvre une porte favorable à l'industrie & au commerce. Si les richesses que donnent les terres sont agréables & chères aux Pensilvaniens ; pourquoi négligeront-ils de les augmenter en suivant l'exemple des Bostoniens ? Je demande qu'elles mesures les loix ont prises pour les arrêter sur le bord du précipice. Je demande en second lieu, si dans un gouvernement tout populaire, il est possible d'en prendre. Ce seroit un miracle du premier ordre, si un peuple qui cultive péniblement la terre pour s'enrichir, qui aura bientôt des ateliers & des ouvriers pour travailler & façonner les matieres premières afin de favoriser l'agriculture même & de hâter ses progrès, est capable de ne se pas laisser entraîner par le sentiment dont il fera

affecté. C'est à la loi, c'est au gouvernement à venir à son secours. Je demande encore quelles seront alors les ressources de la Démocratie. Je m'arrête longtems sur cet article, Monsieur, parceque je désire de tout mon cœur que la Pensilvanie se donne, ou adopte des principes politiques plus proportionnés à ses besoins, aux circonstances présentes & aux malheurs dont elle est menacée.

J'EN reviens à Massachussets, Monsieur, & je vois avec plaisir que le gouvernement tient éloigné de lui tous ces hommes qui n'ont pour fortune que leurs bras & ne peuvent que troubler l'administration politique, si on leur accorde quelque autorité. C'est peut-être par cette même raison, que les républiques anciennes qui connoissoient si bien les devoirs de l'humanité

entre les Citoyens, en ont blessé les droits, en admettant des esclaves qui n'étoient rien dans l'État, & soumis à la volonté seule de leurs maîtres. Avec plus de sagesse, les pauvres sont chez vous sous la protection des loix, & ils peuvent espérer qu'avec leur travail & leur économie, ils pourront un jour s'élever à la dignité de contribuer au choix des Sénateurs, des Représentans & même du Gouverneur. Cette espérance leur rend leur condition agréable: ils aimeront l'État à cause du bien qu'ils en attendent, & vous ne craindrez point ces soulèvemens d'esclaves dont l'histoire ancienne nous parle. En exigeant une fortune très différente pour entrer dans la chambre du Sénat, & dans celle des Représentans, vous avez empêché par un sage équilibre que les plus riches citoyens n'attirassent à eux toute l'autorité. C'est là, je crois,
l'ar-

l'arrangement le plus propre qu'on pût prendre pour tempérer l'Aristocratie par une forte de mélange de la démocratie.

IL est très sage que [la Cour générale composée des Sénateurs & des Représentans soit chargée de nommer les neuf Conseillers qui sont revêtus de la puissance exécutive, conjointement avec le Gouverneur & son Lieutenant. Après ce que j'ai dit du Conseil de Pensylvanie, vous ne serez pas surpris, Monsieur, si je prends la liberté de condamner celui de Massachussets, encore moins nombreux, & qui se renouvellera entièrement toutes les années. Il ne faut pas se le déguiser ; une Aristocratie, sans un conseil où se conservent & se perpétuent continuellement les mœurs, l'esprit, le caractère & les principes de l'Etat, est un véritable monstre en politique. A

quelle fluctuation ne feroit-on pas exposé ? La République, en adoptant successivement les opinions, & les fantaisies de ses Magistrats, n'inspireroit aucune confiance ni à ses Citoyens, ni aux étrangers. Ce défaut seul est capable de déranger toute l'harmonie de votre Gouvernement.

JE l'avoue, Monsieur, je sens un attrait particulier pour la République de Géorgie. Cette Colonie est nouvelle, elle occupe un grand territoire, & l'on me dit que le nombre de ses habitans ne monte pas à quarante mille. Quelles heureuses circonstances pour établir une République chez un peuple qui n'est encore occupé qu'à chercher ses richesses dans le défrichement des terres voisines de ses habitations ! Toutes ses idées doivent naturellement se porter du côté de l'agriculture, qui

donne seule aux hommes l'abondance ,
conserve la simplicité de leurs mœurs ,
& dispose leur ame aux grandes choses.
Aussi a-t-on vû cette Colonie si foible
& plus exposée que toute autre aux mal-
heurs de la guerre , ne se point démen-
tir , & donner l'exemple du courage &
de la prudence.

Si j'avois été assez heureux pour être
un Citoyen de Georgie , je crois que
dans l'Assemblée qui en rédigea la Con-
stitution , j'aurois fait tous mes efforts
pour affermir plus solidement cet esprit
de modération , de modestie , dont il
me semble que mes Concitoyens , mal-
gré leurs mœurs , ne connoissoient pas
assez le prix. „ Mes freres, mes amis ,
aurois-je dit , „ rendons graces à la
„ Providence d'avoir conduit l'Amé-
„ rique à l'heureuse révolution qui af-
„ sure son indépendance , avant le tems

„ que devenus trop nombreux & trop
„ riches , il nous auroit peut-être été
„ impossible d'affurer notre liberté sur
„ des fondemens inébranlables. Nous
„ nous trouvons en assez petit nombre
„ pour pouvoir nous entendre ; & nos
„ mœurs que des besoins inutiles n'ont
„ pas corrompues , nous permettent
„ encore d'établir dans notre Républi-
„ que naissante les vrais principes de
„ la fociété & d'élever une barriere
„ entre nous & les vices qui ne per-
„ mettent pas de prendre la route qui
„ conduit au bonheur, ou qui la font
„ bientôt abandonner. Les hommes
„ n'ont de véritables richesses que les
„ productions de la terre ; voulons-
„ nous être folidement heureux ? ap-
„ prenons à nous contenter des fruits
„ que nous devons à notre travail ; ils
„ nous fuffiront & ne nous manque-
„ ront jamais. Prenons des mefures

„ pour que rien ne soit capable d'al-
 „ terer cette précieuse vérité que nous
 „ connoissons encore, mais que l'exem-
 „ ple contagieux de nos voisins peut
 „ bientôt nous faire oublier.”

„ JE vois avec chagrin,” continuerois-
 je „ que vous ordonniez de graver
 „ sur le Sceau de la République une
 „ *belle maison*. J'aimerois mieux qu'il
 „ ne présentât qu'une maison simple
 „ & modeste, qui rappelleroit à notre
 „ posterité des mœurs sans luxe & sans
 „ faste qui ont fondé cet État & qu'ils
 „ doivent imiter. Je verrai avec plai-
 „ sir dans l'empreinte de ce sceau,
 „ *un champ de blé, une prairie couver-*
 „ *te de gros & de menu bétail, une ri-*
 „ *viere qui la traversera*. A ces images,
 „ qui peignent votre caractère, pour-
 „ quoi voulez-vous ajouter, *un vais-*
 „ *sseau qui vogue à pleines voiles?*

„ Songeons qu'il fera pour nous la
„ boîte de Pandore : craignons de nous
„ familiariser avec ces idées d'une
„ fausse prospérité & que nous n'im-
„ primerions que trop facilement dans
„ la raison encore peu formée de nos
„ enfans. Plût à Dieu que jamais au-
„ cun vaisseau, en nous apportant des
„ besoins & des plaisirs inconnus, ne
„ vienne nous dégoûter d'une simpli-
„ cité qui peut suffire à notre bonheur !
„ Plût-à-Dieu fussions nous enfoncés
„ dans les terres & n'eussions nous à
„ craindre de tout côté que le voisi-
„ nage des sauvages bien moins dan-
„ gereux que la mer qui baigne nos
„ côtes ! Pourquoi cherchons nous à
„ favoriser les Ports de Savannah & de
„ Sunbury, en permettant à l'un d'en-
„ voyer quatre Représentans à la cham-
„ bre d'Assemblée & à l'autre deux
„ pour représenter & favoriser leur com-

„ merce? Gardons-nous de suivre
„ l'exemple de cette malheureuse Eu-
„ rope qui a voulu établir sa force, sa
„ puissance & son bonheur sur des ri-
„ chesses qui devoient l'affoiblir & l'ap-
„ pauvrir. Si nous regardons le com-
„ merce comme l'objet & la fin d'un
„ Etat florissant, il faut dès ce mo-
„ ment renoncer à tous les principes
„ d'une bonne politique, ou nous at-
„ tendre qu'après les avoir établis, ils
„ feront bientôt renversés. Si nous
„ voulons encourager les vertus dont
„ nous avons besoin, & les faire aimer
„ à nos enfans, accordons des hon-
„ neurs, des récompenses, des distinc-
„ tions aux cultivateurs les plus habi-
„ les & les plus laborieux, & qui pour
„ apprendre à défendre leurs posses-
„ sions, se délasseront des travaux de
„ la charrue par les exercices glorieux
„ de la milice. Ne songeons point à

„ attirer parmi nous une grande multi-
„ tude d'hommes; ils ne vaudroient
„ pas une poignée de bons citoyens qui
„ auront de l'ame & de la vertu.”

JE m'arrête à regret, Monsieur, & je me contenterai d'ajouter ici quelques remarques sur la constitution de la Georgie. Il me semble que cette République tient un milieu entre la politique de Pensilvanie & celle de Massachussets. Il ne suffit point d'y payer les taxes de l'État pour être élevé à la dignité de Représentant, mais la fortune qu'on exige est trop modique pour ne pas s'accorder avec la Démocratie. D'un autre côté, les Législateurs s'éloignent de l'Aristocratie en n'établissant point comme ceux de Massachussets deux chambres pour exercer la puissance législative : on voit que l'égalité leur est chère, puisqu'ils ne veu-

lent pas regarder comme Citoyen tout habitant qui n'aura pas renoncé d'une manière authentique à ces titres particuliers qu'une petite vanité a imaginés, & qui semblent désigner en Angleterre une sorte de noblesse. Je m'informerai avec empressement de toutes les nouvelles qui pourront intéresser la Géorgie. Si on me dit qu'elle s'oppose à la corruption, non pas par des loix vagues, mais par des établissemens qui favorisent & protègent les mœurs, j'augurerai bien de sa fortune. On verra disparaître les défauts qu'on peut reprocher à ses loix actuelles, où ces défauts n'auront aucune influence fâcheuse.

LES loix portées par la chambre des Représentans, seront soumises à l'examen du Gouverneur & de son conseil chargés de la puissance exécutive.

Leurs remontrances feront portées à la puissance législative par un comité qui exposera les changemens que demande le Gouverneur, & les motifs qui les rendent nécessaires. Pendant cette conférence des deux pouvoirs, le comité sera assis & couvert, & les Représentans auront la tête nue à l'exception de l'Orateur de la chambre. Voilà le monde renversé, & il est extraordinaire que les agens, les commis, les gens d'affaires de la République paroissent devant leur maître souverain, avec les marques de la prééminence & de la supériorité. Je fais fort bien qu'un chapeau de plus ou de moins ne prouve rien chez un peuple assez vertueux pour aimer également les loix & la liberté. De ce vain cérémonial, on conclura simplement qu'on a voulu apprendre aux Représentans le profond respect qu'ils doivent aux ministres des

loix, lorsqu'en se séparant, ils seront rentrés dans la classe des simples citoyens. Mais chez un peuple corrompu, où la vanité & l'ambition ne travaillent qu'à fapper les fondemens de l'égalité, il n'en faudroit pas davantage pour tout perdre. Les plus légers prétextes suffisent à des passions pour se faire des prétentions qui deviendront insensiblement des droits qu'on défendra par toute sorte de moyens.

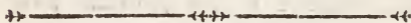
A P A S S Y 6 Août 1783.





III. L E T T R E.

Remarques sur quelques objets importants, relatifs à la législation des États-Unis d'Amérique.



IL seroit inutile, Monsieur, d'entrer dans un examen particulier des loix par lesquelles les autres États-Unis d'Amérique ont établi chez eux la puissance publique; je tomberois nécessairement dans des répétitions inutiles & fastidieuses : il me semble que ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma lettre précédente, en vous entretenant des trois Républiques que j'ai étudiées d'une manière plus particulière, peut s'appliquer à toutes les autres. J'ajouterai que si les Citoyens de Mas-

fachuffets, de Pensilvanie & de Georgie travailloient dans un nouvel examen de leurs constitutions, à mieux proportionner les loix aux besoins des circonstances dans lesquelles ils se trouvent ; s'ils s'occupoient autant de l'avenir que du moment présent ; si leurs réglemens établissoient un équilibre plus juste entre la puissance législative & la puissance exécutive, si l'ambition du peuple moins excitée par les droits & les espérances que lui donne la Démocratie, ne devoit jamais avoir besoin de faire des efforts convulsifs pour défendre sa dignité ; si les Riches voyoient devant eux assez d'obstacles pour ne pas ôser choquer leurs inférieurs ; ces Républiques serviroient de modele aux autres qui seroient à leur tour plus retenues dans leur conduite, & profiteroient sans doute des exemples mis sous leurs yeux. Cependant, s'il s'y

élevoit encore quelques troubles ; les autres s'offriroient comme médiatrices ; la réputation de leur sagesse donneroit du poids à leur négociation , & peu-à-peu les bons principes s'établiroient dans toute la Confédération.

Les trois Républiques , dont j'ai eu l'honneur de vous parler , font les seules qui ayent senti le prix des mœurs & d'une bonne éducation , ou du moins qui en ayent parlé. Les Législateurs de Massachussets ne songent pas seulement à étenâre les lumieres de notre esprit ; ils veulent encore qu'on grave profondément dans le cœur des enfans les principes *de l'humanité & de la bienveillance générale, de la charité publique & particuliere, de l'industrie, de la frugalité, de l'honnéteté, de l'exaëtitude dans les procédés, de la sincérité, de toutes les actions sociales, & de tous les*

sentimens généreux. Je ne vois là qu'une déclamation vague, si la République ne se hâte par des établissemens réels de mettre en pratique cette belle théorie; car toutes les vertus qui auroient été inspirées aux jeunes enfans par leur première éducation, ne subsisteroient pas longtems, si en entrant dans le monde, les mœurs des Citoyens leur donnoient des leçons contraires. Je vois donc avec chagrin, Monsieur, que des Législateurs si sages dans un moment, n'établissent nulle part des règles constantes en faveur des bonnes mœurs. Ils veulent au contraire favoriser les progrès du Commerce & ouvrent une porte à l'avarice, en ordonnant, par exemple, qu'on fasse au Gouverneur un traitement honorable qui fuffise amplement aux besoins de son état.

JE voudrois au contraire qu'à mesure que les dignités sont plus importantes,

on leur attribuoit des appointemens moins considérables ; je voudrois même qu'elles n'en eussent aucun. Les Américains ne sont plus sujets du Roi d'Angleterre ; ils sont aujourd'hui des hommes libres , & si mon opinion leur paroït aussi dure & aussi sauvage qu'elle peut le paroître en Europe , je ne pourrois m'empêcher d'en tirer un mauvais augure pour l'avenir. L'argent peut faire les grands Seigneurs dans une Monarchie , mais il avilit les Magistrats dans une République ; ce n'est ni la cupidité , ni le luxe , ni le faste qui les honore. On aime bien peu la Patrie , quand on demande des salaires pour la servir. Quand on l'aime peu , on est un citoyen peu estimable , & quand on est un citoyen peu estimable , par quel prodige pourroit-on être un excellent Magistrat ? Pourquoi un Gouverneur , qui doit jouir par lui-même d'une for-

tune honnête, ne pourroit-il pas être assez libéral pour accorder une ou deux années de sa vie aux besoins de sa République? Voici le moment critique pour les Américains : si les mœurs sont déjà telles qu'il faille acheter des Magistrats; ce détestable principe devenant l'esprit général des citoyens, les aviliroit tous. Que la République de Massachusetts aît le courage de détruire la loi dont je me plains; que le premier Magistrat fasse éclater une fois son désintéressement; & tous les Citoyens qui aspirent à l'honneur de lui succéder, auront la même générosité, & cette vertu deviendra enfin familière & commune. Mais permettez-moi d'ajouter que pour la conserver, il faut encourager les Citoyens à ne pas rougir de leur simplicité. Il faut par des loix somptuaires & favorables aux mœurs prévenir le progrès du luxe, diminuer

les besoins de la mollesse & de la vanité, passions qui ne connoissent point de bornes, qui perdent enfin les Monarchies mêmes, & détruisent en un instant les Républiques. C'est par cette discipline publique & générale que fera véritablement achevée l'éducation de vos enfans.

LA Caroline septentrionale & la Georgie entrevoient l'utilité de l'éducation, & ne disent pas un mot des mœurs; est-ce que ces deux États n'en connoissent pas le pouvoir? *Quid Leges sine moribus vanæ proficiunt?* On voit avec plaisir que les Législateurs de Pensilvanie se sont occupés de cet objet; mais en louant les vertus, il falloit prendre des mesures pour les faire aimer. C'étoit une chose d'autant plus importante, que plus un Gouvernement est Démocratique, plus les mœurs y

doivent avoir d'empire. Le peuple plutôt conduit par ses habitudes que par ses lumières, qui sont toujours faibles & mêlées d'une foule de préjugés, s'y laisse emporter par la fougue de ses passions & de ses opinions, & ne connoit point ces différens tempéramens auxquels les principaux Citoyens d'une Aristocratie sont accoutumés par leurs propres intérêts. Mais la Pensilvanie ne pourvoira utilement aux mœurs publiques qu'autant qu'elle s'appliquera à corriger les principaux Citoyens des vices qui doivent leur être les plus naturels. Pour y travailler avec quelque succès, il faudroit certainement ne pas borner l'autorité du conseil des censeurs à examiner si la constitution a été conservée sans la moindre atteinte.

CE Conseil qui doit s'assembler tous les sept ans, paroît d'abord assez favo-

rable à la tranquillité publique. On a espéré fans doute que cet établissement donneroit de la patience aux Citoyens qui auroient de justes sujets de plaintes, & que l'espérance de voir bientôt réparer les torts qu'on leur auroit faits, les empêcheroit de cabaler, d'intriguer, ou de prendre des partis violens. Mais je demande, quelle sera la conduite, quel sera le pouvoir de ces Censeurs, dont la Pensilvanie attend la perpétuité de ses loix & de son Gouvernement, s'ils ne sont pas fécondés par les mœurs générales de la République? Ils éprouveront fans doute le sort des Censeurs Romains, qui après avoir rendu de si grands services à leur Patrie, lui devinrent inutiles, quand la corruption, qui faisoit mépriser les loix, les obligea à se taire. Si on vouloit que le Conseil des Censeurs de Pensilvanie pût remplir les devoirs dont-il est chargé, il au-

roit nécessairement fallu joindre au pouvoir dont-il est revêtu, le soin de présenter les abus, d'être attentif aux symptômes qui annonçeroient quelque vice nouveau, & de venir au secours de quelque coutume honnête, de quelque usage louable & de quelque vertu qui paroîtroit s'altérer & s'affoiblir. J'avoue même que malgré ces précautions, je ne serois pas entièrement rassuré. Pour peu qu'on ait réfléchi sur la nature, le cours, la marche & les progrès des passions, on voit qu'elles ont besoin d'être soumises à une censure vigilante, attentive & perpétuelle. Si la Pensilvanie ne commence pas par prendre les mœurs sous sa protection, les encourager, & écarter ce qui peut leur nuire; je craindrai qu'un Conseil, qui ne s'assemble que tous les sept ans pour réparer les torts faits à la constitution, & la raffermir sur ses principes, ne soit

de tous les Confeils le plus inutile : il fera lui-même emporté par le torrent des mœurs publiques.

QUOIQUE je ne doute point, Monsieur, que vous ne foyez perfuadé que fans le fecours des mœurs, toutes les loix font superflues ; permettez-moi d'être un peu long fur cet article. Je prierai les États-Unis de faire attention qu'ils ont d'autant plus befoin des fecours de la morale & des établiſſemens par lesquels elle fait rendre agréable & chere aux Citoyens la pratique des vertus les plus néceſſaires ; que vous ne pouvez prefque tirer aucun avantage de la Réligion, que la politique de tous les peuples a cependant regardée comme un des plus puiffans reſſorts qui font mouvoir le cœur humain, & dirigent notre eſprit.

Vos peres ont jetté les premiers fondemens de vos Colonies dans le tems que l'Angleterre occupée ainfi que le refte de l'Europe, des controverfes Théologiques, étoit déchirée par des guerres de Religion. Ils furent d'une Patrie où regnoit le Fanatisme, & pleins d'une juſte horreur contre l'abſurde tyrannie qu'on exerçoit ſur les conſciences, ils regarderent comme le comble du bonheur, la liberté de ſervir & d'honorer Dieu de la maniere que chacun croiroit la plus raifonnable. Cette maniere de penſer devint le premier principe de la doctrine & de la conduite de vos peres; & leurs enfans la ſuçerent, pour ainſi dire, avec le lait de leurs nourrices. Il paroît par vos conſtitutions que cette liberté indéfinie de conſcience forme encore l'opinion publique & générale de vos Républiques, Mais les circonſtances ne

font plus les mêmes: vous n'obéissez plus aux Anglois qui pourvoyoient à votre sûreté; vous êtes obligés de vous gouverner aujourd'hui par vous-mêmes; & peut-être qu'en accordant les mêmes droits à toutes les sectes différentes & qui se sont accoutumées & familiarisées les unes avec les autres, il auroit été nécessaire de restreindre un peu votre extrême tolérance pour prévenir les abus qui en peuvent résulter.

PUISQUE la Religion exerce sur l'esprit des hommes le pouvoir le plus absolu, il seroit sans doute de la plus grande utilité que tous les Citoyens d'un État, réunis par un même culte, obéissent aux mêmes loix divines, comme ils obéissent aux mêmes loix politiques: par là, la Religion joindroit ses forces à celles du Gouvernement pour les rendre heureux. Je fais,
Mon-

Monfieur, que les Etats-Unis ne peuvent plus aspirer à cet avantage. L'Evangile, qui fert de regle commune & générale à tous les feâtes qui vous féparent de communion, vous ordonne la paix & l'amour du prochain; & le Gouvernement qui rapproche tant de Religions différentes, les protège toutes pour fe conformer aux regles de la charité chrétienne. Mais permettez-moi de vous demander fi vos Républiques ont pris des mefures convenables pour que d'autres nouveautés religieufes que vous ne connoiffez pas encore, & dont vous devez vous défier, ne viennent troubler votre repos, & renouveler en Amérique les Tragédies fanglantes dont l'Europe n'a été que trop longtems le théâtre.

ON ne peut certainement point blâmer que vous ayez réduit les Ministres

de la Religion à l'enseigner : vous leur avez dit avec Jéſus-Chriſt que leur Royaume n'eſt point de ce monde Plût-au ciel que les Empereurs, les Rois, les Princes qui embrasserent le Chriſtianisme, en échange des biens ſpirituels que leur donnoient les Miniſtres de la Religion, ne les euſſent point accablés de richesses, de dignités, de grandeurs temporelles : c'étoit ſemer l'ivraye dans le champ du pere de famille, & cette ivraye a en effet étouffé le bon grain ; le ſpirituels a obéi au temporel.

LES Législateurs de la Confédération Américaine ſe ſont bien préſervés de ce défaut. Les Miniſtres des différentes Religions que vous admettez ne jouiſſent que de la protection que les loix doivent à tout homme pour ſa ſureté ; mais ils ne ſont point citoyens, puisqu'ils n'ont aucune part à l'adminiſtration

publique ou politique des affaires. Dailleurs la médiocrité de leurs honoraires attiédit toutes leurs passions. De grandes possessions ne les invitent pas comme en Europe , à confondre d'abord , & ensuite à préférer leurs intérêts temporels à ceux de la Religion : Voilà un grand bien. Mais pourquoi flétrir en quelque sorte des hommes chargés d'enseigner la morale ? Vous paroissez vous défier d'eux ; c'est les inviter à ne pas aimer vos loix. Que vous en auroit-il coûté , pour marquer l'estime que vous devez sans doute à plusieurs Ministres de vos Religions ? Il suffisoit de leur permettre de voter dans vos élections , & de ne les exclure de toute charge publique que sous prétexte de ne les point distraire des fonctions importantes dont-ils sont chargés. C'est ainsi qu'en Europe on s'est quelquefois débarrassé des Ecclésiastiques dont le pouvoir in-

commodoit, ou qui oublioient trop la fainteté de leur miniftère.

MAIS je paffe à une obfervation plus importante. Ne craignez-vous point, Monfieur, que de ce mélange de tant de doctrines diverfes, il ne naiffe une indifférence générale pour le culte particulier de chacune de ces Religions ? Ce culte cependant eft néceffaire pour ne pas tomber dans un Déifme, qui ne peut raffurer la politique, que quand il fe trouve dans des hommes élevés au deffus de leurs fens & en état de méditer par eux-mêmes fur la fageffe de Dieu, & de connoître ce que la morale exige d'eux. Ces Déiftes peuvent être vertueux, mais le culte auquel ils ont été accoutumés en naiffant, leur devient peu-à-peu indifférent ; ils le négligent, & leur exemple détruit tout efprit de Religion dans cette foule de Citoyens

qui sont incapables d'y suppléer & de se faire des principes. Il s'établit alors dans la multitude une espèce d'Athéisme grossier qui hâte la ruine des mœurs. Attaché à la terre, le peuple n'éleve plus la pensée au ciel, & oublie le souverain magistrat de l'univers.

POURQUOI lis-je dans les loix des Pensilvaniens, *qu'aucun homme qui reconnoit l'existence d'un Dieu, ne peut être justement privé d'aucun droit civil comme citoyen, ni attaqué en aucune manière à raison de ses sentimens en matière de Religion, ou de la forme particulière de son culte?* En s'en tenant à la Religion chrétienne, peut-on craindre raisonnablement qu'elle n'offre pas assez de sectes parmi vous pour contenter tout le monde? Voulez-vous, sous prétexte de peupler plus promptement vos terres, y appeller les religions

les plus étrangères? Je n'ose point m'expliquer sur un pareil projet ; Je dirai seulement que les plus grands Législateurs ont toujours été bien moins occupés à attirer beaucoup d'hommes dans leurs Républiques qu'à y former de bons Citoyens, & les unir par la même maniere de penser. Songez, je vous prie, Monsieur, que le caractère de votre Confédération n'est encore qu'ébauché. Une guerre de sept ans n'a point donné à vos Etats un esprit national. Dans ces circonstances, ce serait un grand malheur qu'une foule considérable d'étrangers vint se jeter parmi vous, vous apporter ses préjugés, & retarder par là le progrès des mœurs publiques, qui doivent unir & lier les Citoyens par une confiance mutuelle.

· A P P O R T E R parmi vous de nouvel-

les Religions , c'est y jeter une pomme de discorde , & réveiller cet esprit de dispute & de controverse que le tems a fait heureusement disparoître. Si ces Religions nouvelles font des profélites, comme on a tout lieu de le craindre , quand on connoit la sottise du peuple & son goût pour les nouveautés les plus extraordinaires & les plus bizarres ; par quelle raison n'exciteroient-elles pas des haines , des jaloufies & des querelles ameres ? Dans ce moment , la République , il est vrai , n'y prendroit peut-être que peu de part ; car les États-Unis ne vont être d'abord occupés que des foins de leur commerce & de leur agriculture : Mais quand il se fera établi chez vous , ce qui n'arrivera que trop promptement , un ordre différent de dignité entre les familles ; quand vous aurez une population plus abondante ; quand vous serez exposés

aux dissentions que doivent faire naître les querelles de la Démocratie, & de l'Aristocratie; je voudrois bien favoir pourquoi des Citoyens avarés, ambitieux, hypocrites & rufés, n'associe-roient pas ces partis naissans aux projets de leur ambition. Ce qui est arrivé en Europe me fait craindre pour ce qui doit arriver en Amérique. Les questions que Luther & Calvin agitoient, n'auroient troublé que les écoles; si des hommes puissants, qui les méprisoient, n'eussent feint de les respecter pour se faire des partisans, & se rendre assez forts pour troubler l'État & élever leur fortune particuliere.

Il me semble que les Législateurs de la Caroline méridionale se sont plus écartés que tous les autres des principes qu'une saine politique se permet, quand elle est obligée à tolerer plusieurs religions.

gions. Ils ont ordonné que *lorsque quinze personnes mâles, ou un plus grand nombre âgées au moins de vingt & un ans, professant la religion protestante, conviendront de se former en une société pour l'objet du culte religieux, ils seront bien & duement autorisés à former un corps & une église particulière qui sera réputée & regardée en vertu des loix comme de la Religion de cet Etat.* L'esprit d'une pareille loi n'est pas, comme dans les autres États-Unis, de tolérer toutes les Religions pour prévenir le fanatisme : au contraire, elle n'est propre qu'à le tenir éveillé & lui donner des forces. La Religion présente des vérités mystérieuses, & les craintes & les esperances qu'elle donne, doivent fortement occuper toutes les personnes capables de penser. Il faut donc travailler à calmer les esprits & prévenir les controverses. La loi de

la Caroline méridionale fait précifément tout le contraire. Tout le monde fait combien les hommes tiennent à leurs opinions particulieres, combien il est doux de les voir adopter, & de regner fur la raifon de fes difciples. Il paroît beau d'être le Chef d'une fecte; & puis que la Caroline permet à tout étourdi de vingt & un ans d'aspirer à cet honneur, en profitant de fon imagination & de l'ignorance de quatorze autres étourdis comme lui, on doit être sûr qu'au lieu d'avoir une Religion raifonnable; elle n'aura que des Enthoufiaftes & des illuminés.

DÈS qu'une République admet dans fon fein diverfes religions qui pour le bien de la paix, de l'union, de la concorde, de la charité, jouiffent toutes des mêmes avantages & des mêmes prérogatives; je croirois qu'il faut néces

fairement que les Ministres de ces religions ayent la même liberté d'enseigner leur doctrine. Mais je desirerois que chaque église, après avoir exposé ses dogmes & sa discipline dans un Catéchisme, ne pût ensuite y faire aucun changement sous prétexte de s'exprimer avec plus de clarté, ou de présenter les vérités dans un meilleur ordre; il ne doit être permis d'y rien changer. Par là, on prévient dans chaque secte les disputes & les querelles; on empêche que les autres églises ne s'observent scrupuleusement pour juger si leurs droits ne sont pas blessés par ces nouveautés: Les Religions s'occuperont moins les unes des autres, & l'habitude de se voir sans mépris, sans inquiétude & sans haine s'affermira davantage de jour en jour.

LES travers de l'esprit & du cœur

humain font si grands , le tems peut & doit amener des circonstances si variées & si bifarres , qu'on ne peut prendre trop de précautions contre le fanatisme ou contre l'indifférence que semble préparer la multiplicité des Religions. Pourquoi donc le Gouvernement n'aurait-il pas lui-même son Catéchisme moral & politique qu'on apprendroit aux enfans en même tems qu'on les instruirait des dogmes particuliers de leurs peres & du culte par lequel ils doivent honorer Dieu? Il seroit digne de la sagesse du Congrès continental de composer un pareil ouvrage. Ce Corps respectable de Magistrats sur lequel repose toute la prospérité des treize États-Unis d'Amérique , déclareroit donc que les saintes écritures étant entendues & interpretées d'une maniere différente par des hommes qui ont cherché la vérité avec des intentions

pures & des lumières égales; il croiroit outre-passer son pouvoir en voulant décider une question sur laquelle la Providence divine ne se déclare pas d'une manière positive & sensible. Il est juste & il est pieux, diroit-il, que toutes les Religions d'Amérique, en adorant les profondeurs des jugemens de Dieu, se tolèrent mutuellement, puisque la Providence les tolère toutes avec la même indulgence. Ne jugeons point nos frères dans la crainte de nous juger nous-mêmes. En faisant des prières sincères pour la révélation & la propagation de la vérité; que les Américains observent avec fidélité le culte dans lequel ils ont été élevés. S'ils se trompent, qu'ils soyent persuadés que la bonté divine fera grâce à l'erreur d'un homme qui croit de bonne foi obéir à la vérité. On peut se tromper aisément dans les rapports de

la Religion avec Dieu , parce qu'ils font enveloppés de misteres ; mais les rapports de la Religion avec la société font connus de la maniere la plus évidente. Qui peut douter que Dieu n'ait voulu unir tous les hommes par le lien de la morale & des vertus sur lesquelles est fondé le bonheur de chaque citoyen & de la société ?

JE fais , Monsieur , ce que la Religion dominante en Europe peut dire contre un pareil Catéchisme : aussi n'est-ce point en Théologien que je parle , & je me borne à dire qu'il est une suite nécessaire de la tolérance dont vous ne pouvez vous écarter. Vous sentez que toutes vos Religions auroient les unes pour les autres l'indulgence que vous désirez. Les enfans imbus de bonne heure de cette doctrine, en conserveroient les principes

pendant toute leur vie : les citoyens seroient attachés à leur Religion parce qu'ils en attendroient de grands biens dans une seconde vie, & n'auroient point une haine indiscrete contre les autres Religions, parce qu'elles procureroient à leurs sectateurs les mêmes récompenses & le même bonheur.

JE desirerois que pour former & fixer le caractère national, le Catéchisme du Congrès continental ne s'en tint pas là. Pourquoi cet ouvrage, sans cesser d'être à la portée des enfans & des hommes qui doivent leur rassembler pendant tout le cours de leur vie par la pesanteur ou la légereté de leurs organes & de leur esprit, ne deviendrait-il pas un traité complet de morale ? Il est aisé d'exposer la nature de tous nos devoirs d'une manière simple, courte & sensible, & chaque homme pourra

en tirer plus ou moins de conséquences, suivant que la nature lui aura donné plus ou moins de facultés intellectuelles. Après avoir fait connoître les devoirs de l'homme comme homme, on le considéreroit comme citoyen, & de ce nouveau rapport, on verroit naître de nouvelles vertus à la tête desquelles seroit l'amour des loix, de la patrie & de la liberté. Je ferois voir ensuite par des images & des exemples sensibles comment ces trois vertus ont besoin les unes des autres pour conserver toute leur dignité. Elles s'égarerent & se dégradent toujours, si elles ne sont pas toujours unies. Je ne voudrois point, Monsieur, de raisonnemens métaphysiques ; il s'agit d'éclairer les simples, & de fournir des principes aux philosophes qui voudront former des magistrats à la République ; discuter le pouvoir de nos passions, leur cours,

leur marche , leur union , remonter à l'origine de nos vertus & de nos vices , & nous rendre précautionnés contre nous-mêmes , en nous montrant combien nous sommes enclins à nous laisser tromper par les apparences fausses du bonheur & du malheur.

JE me suis étendu fort au long , Monsieur , sur ce Catéchisme , dont je ne vous offre cependant qu'une légère esquisse ; mais je le demande au Congrès continental , non-seulement parce que je crois que chacune de nos Républiques en retirera un grand avantage pour l'administration de ses affaires particulières ; mais parce qu'il servira encore à resserrer leur union , en leur donnant à peu-près la même manière de penser. J'ajouterai pour mieux faire connoître la nécessité de cet ouvrage , qu'il est très dangereux d'établir par

une loi la liberté la plus absolue de la presse, dans un État nouveau, qui a acquis sa liberté & son indépendance, avant que d'avoir l'art, ou la science de s'en servir. Il est vrai que sans la liberté de la presse, il ne peut y avoir de liberté de penser, & que nos mœurs par conséquent & nos connoissances ne peuvent faire aucun progrès. Accordez tout aux savans qui étudient les secrets de la nature, qui cherchent la vérité dans les débris de l'antiquité, & les ténèbres des tems modernes, ou qui écrivent sur les loix, les réglemens, les résolutions, & les arrangemens particuliers de la politique & de l'administration: leurs erreurs ne tirent point à conséquence; leurs discussions telles qu'elles soyent, aiguifent notre entendement, l'accoutument à une marche réglée & jettent des lumieres utiles à la morale & à la politique.

Mais les Américains étant trop familiarisés avec les idées philosophiques, les opinions & les préjugés de l'Angleterre, pour s'en détacher subitement, comment pourrait-on espérer qu'ils ne continuaient pas à tirer des conséquences dangereuses des erreurs qu'ils regardent comme autant de principes; s'ils avoient la liberté de tout imprimer, avant que le Congrès continental eût établi les vérités qui doivent former la morale, la politique & le caractère de la Confédération? Tandis que vos Républiques n'ont point encore créé chez elles, un Conseil, ou un Sénat pour leur servir de *Palladium*, conserver & perpétuer le même esprit; à quelle inconstance de doctrine, à quelles bisarries, à quels désordres ne devriez-vous pas vous attendre, si chaque Citoyen, qui a quelque talent pour écrire, pouvoit impunément entretenir le public

de ses rêveries, & attaquer les principes fondamentaux de la société?

CE n'est pas ainsi que se sont gouvernées ces Républiques anciennes qui méritent notre admiration. Elles se défioient de la foiblesse de l'esprit humain; elles savoient combien le mensonge établit facilement son empire sur les hommes, elles connoissoient les passions dont la multitude est agitée dans une Démocratie, & les passions plus sérieuses & plus constantes de l'Aristocratie. Delà leur attention à les diriger, ou à les opprimer, & à proscrire tout ce qui pouvoit porter quelque atteinte aux mœurs. Si l'impression leur avoit été connue, il n'est pas vraisemblable qu'elles eussent permis à des écrivains téméraires de publier des paradoxes dangereux pour faire du bruit, & de soulever les hommes incapables

de penser, contre ceux à qui les loix confioient le gouvernement & le bien public? Sparte chassa de son territoire un Poëte, qui avoit loué des plaisirs qu'elle méprisoit, & ne permit pas d'ajouter à la lire une nouvelle corde qui auroit rendu ses sens tendres & efféminés. Rome regardoit les vers des Sybilles comme un livre sacré qu'elle consultoit dans les circonstances les plus difficiles; mais elle le confioit à des magistrats particuliers, & comprit qu'il seroit dangereux de le laisser entre les mains d'une populace incapable d'en pénétrer les sens & de l'ajuster aux maximes de la République.

JE crois, Monsieur, que je ferois connoître toute l'importance de ma remarque, en rappelant ici combien est petit le nombre des hommes capables de penser par eux-mêmes & de

discuter une opinion. Le reste est un amas d'enfans qui n'ont aucune idée à eux, qu'aucune absurdité ne choque & dont l'entendement est tout entier dans leur mémoire. Si le gouvernement est fait pour diriger l'espece de pensée de ces hommes, comme les peres sont destinés à conduire leurs enfans dont la raison n'est pas encore développée ; n'est-il pas vrai qu'en ne ménageant pas la raison médiocre, commune & toujours infantine de la plûpart des Citoyens, il ne seroit ni moins imprudent, ni moins coupable, qu'un pere de famille qui ne garantiroit pas ses enfans des opinions dangereuses par lesquelles on pourroit égarer leur raison naissante & encore trop foible pour discerner la vérité, & ne la pas laisser tromper par des paradoxes & des menfonges.

Si des Sophistes, ou des esprits

gauches en Amérique comme en Europe attaquent les vérités qui servent de fondement à la morale & à la politique ; si des hommes passionnés facrifient les premiers principes de la société à leurs intérêts particuliers ; si des écrivains sans mœurs apprennent aux citoyens à être sans crainte , sans honte, sans remords & sans honneur ; si d'autres vendent indifféremment le mensonge & la vérité ; pourquoi les passions moins hardies en Amérique qu'en Europe , y produiroient-elles des effets moins funestes ? Voyez ce qui se passe dans notre monde : graces aux livres écrits pour faire aimer le vice , les mœurs ne connoissent plus aucune regle ; elles ont affoibli , ou plutôt détruit l'empire des Loix : les Gouvernemens en sont dénaturés , & la politique sans morale , erre à l'aventure , & ne quitte une erreur que pour en prendre une autre.

JE désirerois donc que tout écrivain fût obligé de mettre son nom à son ouvrage, & s'il offensoit les mœurs, la majesté des loix, le respect dû aux Magistrats chargés de la puissance exécutive, qu'il fût soumis à leur animadversion. S'il se cachoit sous un nom supposé, pourquoi ne subiroit-il pas une peine plus considérable; puisque sa feinte même est une preuve qu'il connoissoit le mal qu'il a fait, & ne s'est pas trompé innocemment. Il seroit juste que pendant quelques années, il fût privé de tout droit de Citoyen dans les élections.

QUOIQUE dans toute cette lettre, Monsieur, je ne vous aye parlé que du pouvoir des mœurs, de la nécessité de les corriger & d'en prévenir ensuite la décadence, si on veut avoir un Gouvernement & des Loix salutaires; j'avoue

j'avoue que je n'ai en quelque sorte qu'ébauché cette importante matière. Si les personnes qui sont à la tête des affaires en Amérique desirent de plus grandes lumières, elles les trouveront dans l'excellent ouvrage que le Docteur Brown publia il y a 25 à 26 ans sous ce titre, *Mœurs Angloises, ou appréciation des mœurs & des principes qui caractérisent actuellement la nation Britannique*. Je ne connois point d'ouvrage plus profond en politique ; & l'auteur à la manière des anciens, considère dans le moment présent l'avenir qu'il annonce. Cet écrit eut d'abord le plus grand succès en Angleterre ; les esprits furent effrayés des vérités qu'on leur présentait ; mais la corruption avoit déjà fait trop de progrès pour qu'on eût le courage de se corriger, & l'on s'endormit dans ses vices. La guerre de 1756 couvrit ce-

pendant de gloire les Anglois ; ils dominèrent sur toutes les mers ; leurs armes eurent par tout les succès les plus brillans , & on se mocqua alors des craintes du Docteur Brown. Pour ne point s'inquiéter on ne voulut point voir que tant de prospérité étoit l'ouvrage d'un homme de génie qui suspendoit la décadence de sa nation , en laissant subsister & en multipliant même les causes de sa ruine. Cette gloire éphémère a disparu , les Américains ont éprouvé que leurs ennemis étoient accablés sous le poids de leur avare ambition , & que les mœurs censurées par le Docteur Brown , les forgoient de montrer le terme de leur force & de leur puissance ; mais surtout de cet orgueil national & patriotique qui servoit encore de contrepoids aux vices de la nation. Les législateurs de l'Amérique , si je ne me trompe , peu-

vent tirer de l'ouvrage du Dr. Brown les instructions les plus utiles en suivant ses principes & sa méthode.

PERMETTEZ moi, Monsieur, avant que de finir cette longue lettre, d'examiner encore quelques articles des constitutions Américaines qui semblent ne pas prévoir les abus dont vous êtes menacés. Par exemple approuvez-vous la loi qui ordonne que les juges de la Cour suprême de judicature, seront maintenus dans leurs Offices aussi long-tems qu'ils se conduiront bien? Au premier coup d'œil, ce règlement paroît sage, mais voici mes scrupules. Je craindrois que les personnes qui aspirent à ces magistratures, ne trouvassent qu'on recule trop leurs espérances, & que pour les servir plus promptement, ils ne nouassent quelque intrigue. Ils tendront des pièges au juge dont ils

ambitionnent la place, ils lui susciteront des ennemis secrets; car de quels détours, de quelles ruses perfides n'est pas capable l'ambition d'un intrigant? Si ce Magistrat attaqué oppose sa seule probité à ses envieux & succombe; tout est perdu, & bientôt ses successeurs persuadés du peu de pouvoir de la vertu, n'opposeront plus que l'intrigue à l'intrigue. On cherchera par des complaisances à se faire des amis & des protecteurs puissans; la justice n'aura plus une balance égale, & cependant rien n'est plus funeste pour les mœurs publiques que les malversations des magistrats dans l'administration de la justice. Les loix perdent alors leur crédit; car on trouve facilement des moyens de les éluder, en feignant de les rendre plus justes.

MA crainte, ou plutôt mon zèle

pour vos intérêts, exagere peut-être les dangers : je consens donc que l'esprit d'intrigue si commun en Europe, soit toujours inconnu en Amérique. Qu'arrivera-t-il de - là ? Les premiers magistrats feront d'abord très attentifs à leurs devoirs. Aucun ne sera destitué, & en leur voyant conserver leurs offices jusqu'à la mort, on s'accoutumera peu à peu à penser qu'il est donné à vie. Les successeurs de ces hommes admirables seront flattés d'une opinion qui favorise leur vanité, & l'adopteront avec empressement. Alors le mal commence, alors ces Magistrats integres se relâchent, se négligent & sont moins attentifs sur eux-mêmes. On pardonnera d'abord de légères fautes, parce qu'une destitution jusqu'alors inconnue paroîtroit une peine trop grave. Les délits se multiplieront donc, on s'y accoutumera & de leurs fautes en-

fin accréditées , les juges se feront une espece de privilège , ou de droit à continuer de se mal comporter. Ma prédiction n'est point vaine , car les juriconsultes plus avifés que les autres hommes , cheminent lentement & pas à pas , & la République ne sera pas assez heureuse pour qu'une injustice éclatante de leur part , la force d'être attentive à ses interêts , & d'appliquer un remede aux abus.

Puis que j'en suis aux Cours de justice , qu'il me soit permis d'ajouter un mot sur les cours d'équité. Cet établissement pouvoit être utile en Angleterre , quand elle étoit soumise à la police des fiefs ; & que les loix étoient nécessairement équivoques , grossieres & informes. Ce qui étoit alors le moins mauvais pouvoit passer pour bon. Mais l'Amérique n'est pas dans les mêmes

circonstances. J'aime beaucoup que les juges suivent la lettre de la loi. Si elle leur paroît, dans certains cas, obscure ou injuste, qu'au lieu de s'exiger en législateurs, ils consultent la puissance législative. Je crains que les cours d'équité, sous prétexte de juger selon l'esprit de la loi, ne la corrompent, & ne la dénaturent en la rendant arbitraire. Mes craintes me paroissent d'autant mieux fondées qu'il me semble que chez tous les peuples de l'Europe, les jurisconsultes ne se sont appliqués qu'à rendre obscur & indécis le sens de la loi : C'est de là qu'ils tirent leur considération. Nous aurions moins besoin d'eux, s'ils ne nous conduisoient pas dans les routes d'un labyrinthe ténébreux. Je le répète encore : si une loi est équivoque, ou paroît trop dure & contraire aux regles de l'humanité; c'est à la puissance législative qu'il faut recourir :

elle seule a le droit de se corriger ; & il importe à la sûreté & à la tranquillité des citoyens qu'aucune cour de justice ne se fasse à son gré une jurisprudence qui peut aisément dégénérer en une tyrannie insupportable ; parce qu'elle obéira bientôt à toutes les passions des juges.

PERMETTEZ moi de le dire, Monsieur ; on trouve dans ces constitutions d'Amérique plusieurs loix qu'on ne peut s'empêcher d'approuver & de condamner à la fois. Par exemple, la république de Massachussets ordonne que *les armées étant dangereuses en tems de paix pour la liberté, on ne doit pas en conserver sur pied, sans le consentement de la puissance législative* : elle ajoute que *le pouvoir militaire doit être toujours dans une subordination exacte à l'autorité civile*. Cette loi voit fort bien le dan-

danger, mais elle ne le prévient pas. Pourquoi ne parle-t-elle que du tems de paix? Est-ce que pendant la guerre, les armées font plus disposées à être soumises à l'autorité civile? Les personnes un peu instruites auront de la peine à se persuader ce paradoxe; on ne trouve que trop souvent dans l'histoire, des Généraux qui ont inspiré leur ambition à leurs armées. La fin de cette loi est vague & tronquée. Il n'est pas question de dire que l'armée doit être subordonnée à la puissance civile; c'est une vérité triviale; & le législateur doit employer toutes les mesures & tous les moyens possibles, pour que cette subordination une fois établie subsiste & ne puisse se déranger. Combien de précautions ne faut-il pas prendre dans un Etat libre pour que les Citoyens foyent de bons soldats, & cependant n'abusent jamais de leurs

force? négligez les, il renâtra des Syl-la, des Marius, des César, des Cromwel, des Valfstein.

NEW-YORK dit que *la milice sera par la suite & dans tous les tems, soit paix, soit guerre, armée, disciplinée & toute prête à servir.* Il est aisé de voir combien cette loi laisse de choses à désirer; la Pensilvanie ordonne que *les hommes libres & leurs enfans seront armés & disciplinés pour la défense de la république, & que le peuple choisira les colonels & les officiers d'un grade inférieur.* Cette disposition a le même défaut que je viens de reprocher à New-York. Il me semble que le Législateur ne voit que la fin qu'il se propose, sans s'occuper des moyens d'y arriver. J'ai beau étudier la législation de vos républiques; Je n'y trouve point ces rapports qui unissent les intérêts & les

volontés des citoyens : Je n'y vois point cette harmonie qui tient toutes les parties de l'Etat dans une sorte d'équilibre & leur donne un même esprit.

Vous devez compter, Monsieur, que votre peuple, dont les loix ont établi d'une manière si claire la souveraineté, sera difficile à manier, puisqu'il sentira ses forces. En étant armé pour la défense de la patrie, il doit être jaloux de sa dignité; il sera inquiet & soupçonneux, par ce qu'il verra des citoyens qui ne lui étant point supérieurs par le droit, seront cependant trop fiers de leur fortune pour se confondre avec lui, & ne pas affecter une certaine supériorité. C'est là une maladie incurable dans tous les Etats libres où les richesses sont distribuées très inégalement. Si ce levain d'envie, de jalousie & d'ambition

cesse d'agir; c'est un signe infailible que le sentiment de la liberté affaibli & presque détruit ne subsistera pas longtems. Mais s'il fermente avec trop de force, la République éprouvera des secousses, des commotions violentes qui la perdront nécessairement. Quel est donc le régime convenable avec un pareil tempérament? Ce sont, si je ne me trompe, des loix concilia-trices qui, sans rien ôter aux pauvres de leurs droits, empêcheront que les riches n'abusent des passions que doivent leur donner leurs richesses. Le peuple doit à la médiocrité de sa fortune une sorte de modération dont il ne s'écarte point, à moins qu'on ne l'irrite par des mépris, ou des injustices. Les richesses au contraire donnent à ceux qui les possèdent, une vanité d'autant plus impérieuse qu'elle est plus sotte. Elle veut dominer, &

ses espérances deviennent pour elle des droits. Pourquoi donc, à l'exemple de la Georgie, qui n'admet point les substitutions, les autres États-Unis ne les proscrivent-ils pas ? Pourquoi les loix ne tendent-elles pas à diviser les fortunes que l'avarice des riches ne cesse d'accumuler ? Pourquoi, en rendant le luxe méprisable, n'ôte-t-elle pas à la cupidité l'aliment qui la nourrit & la rend insatiable ? Si les constitutions Américaines avoient été établies sur ces principes, j'aurois vu avec plaisir qu'elles auroient connu le danger auquel vos Républiques sont exposées, & qu'elles auroient tenté du moins d'établir dans l'Etat un lien de paix & de concorde & d'affermir les fondemens de la liberté.

J'OBSERVE quelquefois avec plaisir les Cantons Suisses. Quelques uns possèdent

en commun de petites provinces dont ils font souverains : tous ont des forces très inégales, des loix différentes & des religions partout ailleurs si ennemies & qui dans cet heureux pays ne s'offensent pas. Ils font unis entre eux par un lien moins fort & moins régulier que celui qui associe les treize États-unis d'Amérique ; ils jouissent cependant d'un ordre & d'une tranquillité que ceux-ci ne feront peut-être que desirer. Ce pays n'a jamais été troublé que pendant quelques instans, & sans laisser des semences de haine, d'envie, ou d'ambition. Pourquoi cette confédération est-elle gouvernée avec tant de sagesse ? Pourquoi la Démocratie de quelques cantons n'y a-t-elle aucun des caprices, ou des vertiges qui lui sont si naturels ? Pourquoi l'Aristocratie par sa nature si soupçon-

neuse & si impérieuse ; n'est elle , par exemple , dans le canton de Berne qu'un gouvernement paternel ? Pourquoi les magistrats s'y croient ils les agens , & non pas les maîtres de la société ?

PLUS vous rechercherez les causes de cette heureuse administration , & plus vous serez persuadé qu'elle est l'ouvrage du silence auquel les Suisses ont condamné les passions les plus naturelles au cœur humain. Ils ont écarté avec soin les tentations qui pourroient inviter les magistrats à être ambitieux & injustes. Par là , le peuple plein de confiance & de sécurité , aime les loix sur lesquelles il compte. Sa patrie lui est chere & il voit sans trouble & sans inquiétude les négligences , ou les petits torts qui font une suite

inséparable de la fragilité humaine. Ils habitent un pays pauvre qui les préserve de tous les besoins impertinens qui désolent la société, & avilissent les pays riches. Le service étranger auquel ils s'engagent, produit à la fois deux biens : l'un de leur former des soldats malgré la paix qu'ils aiment & dont ils jouissent ; l'autre de les débarrasser des mauvais sujets qui ne peuvent se contenter de la simplicité des mœurs Helvétiques.

CES réflexions m'ont conduit à trouver étrange que les États-unis d'Amérique possédant des terres fertiles, & étant placés de la manière la plus favorable pour faire un riche commerce ; n'ayent pas prévu qu'ils seroient bientôt exposés à tous les abus qui accompagnent nécessairement de grandes richesses. Leurs législateurs devoient donc sentir que leurs républiques auroient difficile-

ment les mœurs que demande la liberté. Ils devoient en conséquence ne se pas contenter de recommander vaguement la pratique de quelques vertus : ils devoient ne négliger aucune mesure pour les rendre chères & familières.

IL en faut convenir, Monsieur ; les Américains ont établi leur indépendance dans des circonstances malheureuses. Le temps n'est plus où les ames fortes, élevées & courageuses étoient capables à la fois des plus violentes injustices & des plus grandes vertus. Les Suisses trop pauvres pour avoir les vices de notre siècle, & unis par leur pauvreté même, se souleverent contre des seigneurs dont les vexations & les cruautés lassèrent enfin leur patience ; & ils ne pouvoient, dans leur entreprise, se proposer autre chose que la liberté & la gloire : tout le reste leur

étoit inconnu. Vos colonies au contraire déjà gâtées par leurs relations avec la mere-patrie, en envioient autant les richesses que la liberté: & c'est pour cela, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, que j'aurois souhaité qu'une guerre longue & laborieuse eût substitué de nouvelles passions & de nouvelles idées à celles que vous aviez reçues d'Europe.

J'EN reviens aux Suisses, Monsieur, & plus j'examine leur confédération, plus je suis persuadé qu'ils doivent principalement la perpétuité de leurs mœurs & de leur égalité, à l'heureuse institution de n'avoir aucune vilie fortifiée, aucune forteresse où il faille tenir des Garnisons, c'est à dire, des soldats mercenaires qui ne sont que soldats, & qui jamais ne sont plus aises que quand ils peuvent intimider de pai-

sibles citoyens & leur faire sentir leur prétendue supériorité. Il arrive de là que les magistrats n'ayant point sous la main des troupes dont ils disposent, s'accoutument malgré eux à des voies de conciliation & de justice. Ils sont plus mesurés dans leurs entreprises, parce que leur imagination qui ne se repaît pas de projets hardis, résiste facilement à de fausses espérances. Avec des forteresses, & des garnisons mercenaires les magistrats se feroient senti une force qui les auroit rendus plus confians & par conséquent moins prudents & plus injustes. Sous prétexte de défendre l'entrée du pays, on auroit multiplié les forteresses; & en même tems les magistrats plus avides & plus ambitieux n'auroient pas manqué de faire oublier aux citoyens leur esprit militaire, en seignant de favoriser leur

gout pour le repos & les travaux de l'agriculture.

QUE feroient devenus ces petits cantons, où sous la protection des bonnes mœurs, regne encore la Démocratie la plus franche & la plus entière ? Comme dans les siècles qui honorent le plus l'humanité, les citoyens auroient-ils continué à s'assembler sous un vieux chêne ou sous un vieux sapin pour y délibérer sans artifice de la chose publique ? Il y a longtems que les cantons, où la Démocratie est temperée aujourd'hui par les loix & les coutumes d'une sage Aristocratie, obéiroient à des Aristocrates, c'est à dire à des tirans. Berne même, dont l'Aristocratie n'a aucun des défauts qui appartiennent en quelque sorte à ce gouvernement, n'auroit pas manqué, en asservissant ses propres citoyens, de détruire la confédération.

Helvétique. L'ambition & l'avarice de cette république n'auroient songé qu'à abuser de ses forces; Berne auroit asservi ses alliés dont elle respecte aujourd'hui si religieusement les droits & l'alliance.

Vous me direz, sans doute, Monsieur, que toutes vos républiques ont sur les côtes de la mer & à l'embouchure des grandes rivières, des villes & des ports qu'il est nécessaire de fortifier. Je sens combien il est important pour vous, de défendre l'entrée de vos ports par des forteresses & des garnisons toujours subsistantes, si vous voulez être maîtres chez vous. Je conçois même que dans l'intérieur des terres, vous ne pouvez pas vous dispenser d'élever quelques châteaux pour vous garantir des courses & des incursions que les sauvages peuvent faire sur votre territoire. Ayez donc des forteresses &

des garnisons, puisque vos provinces ne font point naturellement fortifiées comme la Suisse; mais que ces places de sûreté ne foyent nullement à la disposition des magistrats du pays où elles seront construites. Ils en abuseroient sans doute, & je ne puis me débarrasser de cette crainte.

Je desirerois donc que toutes ces forces fussent confiées à la direction & aux ordres du congrès continental. Lui seul, par la forme de votre confédération, étant revêtu du pouvoir de traiter avec les étrangers, doit aussi avoir le pouvoir de commander les troupes destinées à agir hostilement contre eux. Ces garnisons à qui il seroit défendu de s'immiscer dans les affaires civiles & qui ne recevroient des ordres que du Congrès, ne deviendroient jamais une arme entre les mains des magistrats ;

ainsi la puissance civile n'ayant que des moyens de douceur & de conciliation pour calmer les esprits quelquefois agités, seroit obligée de se faire une politique conforme à sa situation. Les citoyens de leur côté n'ayant rien à craindre, s'accoutumeroient enfin à obéir aux loix non par crainte, mais par respect & par affection. De là naîtroit une fécurité générale. Les riches n'abuseroient peut-être pas de leurs richesses, ou du moins en abuseroient plus tard, & avec moins d'orgueil. Le peuple armé comme en Suisse & qui seroit véritablement la force de l'État, se feroit respecter jusques dans sa soumission & sa pauvreté. Il me semble qu'aucune de vos républiques n'a rien à craindre du parti que je propose. Est-il possible de penser que le Congrès continental veuille un jour abuser des forces que je lui abandonne, pour u-
fur-

surper une autorité funeste à la liberté des États-unis? Ce corps respectable n'est-il pas composé de membres qui auront passé par les emplois de leur république, qui en auront contracté les mœurs & les habitudes, & qui doivent bientôt rentrer dans la classe des simples citoyens? En supposant qu'ils fussent assez insensés pour former une conjuration, à quoi leur serviroient leurs forteresses, leurs châteaux & leurs garnisons contre les milices de vos treize républiques réunies?

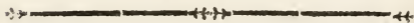
A P A S S Y 13 Aout 1783.





IV. L E T T E.

Des dangers aux quels est exposée la confédération Américaine: Comment se formeront les troubles & les Divisions: Nécessité d'augmenter le pouvoir du Congrès Continental.



TOUTE l'Europe, Monsieur, après avoir craint que vous ne pussiez résister aux forces de la Grande Bretagne, est enchantée aujourd'hui du courage & de la constance qui ne vous ont point abandonnés, & des succès heureux que vous avez obtenus. Les préliminaires de la paix qui assurent l'indépendance de l'Amérique font déjà fig-

nés , & dans le moment où j'ai l'honneur de vous écrire, nous sommes à la veille de les voir confirmer par un traité solemnel. Toutes les nations en voyant qu'il s'est ouvert une nouvelle branche de commerce à leur industrie, ne songent qu'à s'enrichir des dépouilles des Anglois. Je rencontre tous les jours de ces politiques à argent qui n'envient pas votre liberté, mais les richesses qui vont fondre sur vous des quatre parties du monde. Ils voyent déjà la mer couverte de vos vaisseaux, & regardant l'or comme le nerf de la guerre, de la paix, & l'objet de la plus profonde politique, ils ne manquent point de vous prédire la plus grande prospérité.

Pour moi, je l'avoue; cette prodigieuse fortune me fait au contraire trembler sur le fort qui vous attend.

Après les trois lettres que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, vous n'en ferez pas surpris. Je ne puis m'empêcher de penser à Platon qui pour assurer le bonheur d'une république, vouloit qu'elle ne s'établît point sur les rivages de la mer, ou sur les bords d'une grande rivière. Cette position, dit-il, l'exposeroit aux dangers du commerce. Les Etrangers qui ne manqueroient pas d'y apporter leurs superfluités, l'accoutumeroient à des besoins nouveaux. Bientôt les citoyens alléchés par ces nouveautés dont ils ne pourroient plus se passer, & conduits par des passions inconnues, croiroient rendre un grand service à la patrie, en n'attendant pas que les étrangers vinssent leur apporter des marchandises. Ils voudront à leur tour couvrir les fleuves & les mers de leurs barques & de leurs vaisseaux: on encouragera tous les arts,

toutes les manufactures, mais n'en doutez pas, tous ces ballots de marchandises importées ou exportées deviendront pour la république la véritable Boîte de Pandore.

S'IL en falloit croire, Monsieur, cette doctrine que nous appellons sauvage & peut-être ridicule, pour nous déguiser à nous mêmes notre propre folie, quelles fatales conséquences n'en faudroit-il pas tirer pour les États-unis d'Amérique? Sans doute que Platon penseroit que vos républiques ne pourroient se promettre une prospérité de longue durée, quand même elles répareroient aujourd'hui toutes les négligences qui ont échappé à leurs législateurs, & dont j'ai pris la liberté de vous entretenir dans mes lettres précédentes. En affermissant le gouvernement sur une base plus régulière, en prépa-

rant & disposant avec art les loix, de façon qu'elles se soutiennent mutuellement, & se fassent aimer des citoyens; vous arrêterez, vous diroit ce Philosophe, vous suspendrez vos malheurs; mais vous ne les préviendrez point, & vous ferez enfin les victimes & les dupes des tentations aux quelles vous vous ferez exposés.

C'EST un homme intraitable que ce Platon: il avoit calculé la force de la raison humaine & celle de nos passions; il connoissoit la génération de nos vices & la chaîne fatale qui les lie tous les uns aux autres. Peut-être auroit-il eu l'audace de vous dire que ces sauvages qui errent sur vos frontieres, sont moins éloignés des principes d'une bonne civilisation que les peuples qui cultivent le commerce & qui chérissent les richesses. Les sauvages, ajouterait-

il, ne raisonneront pas régulièrement & avec méthode des droits de l'humanité, mais tous les principes en sont profondément gravés dans leur ame forte & vigoureuse; ils ne seront effrayés d'aucune vertu dont on leur aura fait sentir l'utilité; ils s'y livreront par sentiment, tandis que les nations les plus fieres de leurs lumieres cèdent à l'instinct qui les conduit au mal, & trouvent enfin des raisons pour le justifier, ou plutôt pour l'approuver.

PASSONS, si vous le voulez bien, Monsieur, à une philosophie moins austere & plus proportionnée aux mœurs présentes: je vais vous exposer la doctrine du Docteur Brown sur le commerce. *Je crois, dit-il, que si on veut bien en étudier la nature & les effets, on demeurera convaincu que, soit dans ses commencemens, soit dans sa médiocrité, il est très*

avantageux à une nation ; mais qu'arrivé à son plus plus haut période par des progrès ultérieurs , il lui devient réellement dangereux & funeste. D'abord il pourvoit aux nécessités mutuelles des nations commerçantes , il prévient leurs besoins , il augmente leurs connoissances , il les guérit de leurs préjugés , il y étend les sentimens de l'humanité ; ensuite il procure au peuple des agrémens , il multiplie le nombre des Citoyens , il bat de la monnoie , il fait naître les sciences & les arts , il dicte des loix équitables , il répand au long & au large l'abondance & la prospérité , mais parvenu enfin à son troisieme & plus haut période , il change de nature & produit de tout autres effets. Il amene les superfluités avec l'opulence , il engendre l'avarice , il enfle le luxe , & en même tems qu'il porte parmi les personnes du plus haut rang un raffinement de délicatesse qui acheve de les

amollir , il corrompt visiblement les principes de toute la nation.

D'abord l'industrie est frugale sans être incompatible avec la générosité. Bornée à ce qui intéresse le nécessaire , renfermée dans une jouissance modérée des biens de la vie , elle employe volontiers son petit superflu en libéralités & en largesses. Mais à mesure que l'industrie augmente les richesses , elle augmente aussi le goût de l'opulence : l'amour de l'argent étant l'ouvrage de l'imagination , & non du sentiment , on ne s'en rassasie point , on se dégoûte des objets des passions naturelles : il n'est point d'habitude qui se fortifie plus par l'usage que celle d'amasser de l'argent. Un homme qui l'a contractée s'en occupe tout entier ; il y concentre toutes ses vûes. Rien n'égale à ses yeux la satisfaction de grossir ses trésors. Ainsi tout marchand
qui

qui vise à l'opulence doit par cela même devenir industriel, & ce qui le rend industriel doit le rendre avare. Or ce qui est vrai du particulier, l'est aussi du corps entier d'une nation qui commerce. Si cette nation trafique pour s'enrichir, si sa dernière fin est d'arriver à l'opulence, & si dans cet esprit, les chefs mêmes de cette nation sont des Commerçans, le caractère prédominant de tout le corps sera une industrielle avarice. On ira fouiller dans tous les climats, on bravera toutes les mers pour satisfaire aux besoins de l'avarice & du luxe.

A cette autorité si grave, je pourrois joindre celle de Cantillon homme du génie le plus pénétrant & le plus étendu. Il avoit fait lui même un très grand commerce & démêlé tous les ressorts qui le font mouvoir & agir, & aux quels les commerçans, les banquiers

ers, les agioteurs, les spéculateurs d'affaires obéissent fidèlement. On voit que l'argent est l'ame de toutes leurs opérations, qu'ils habitent un pays, mais n'ont point de patrie; que leur cupidité se communique insensiblement à tous les citoyens, qui ayant toujours de nouveaux besoins ne peuvent jamais avoir assez de fortune. Considérant ensuite le commerce en homme d'Etat, il prouve très bien qu'il ne donne & ne peut donner à un peuple qu'une puissance passagere & momentanée. Cette opulence dont il est si fier, disparoît promptement; par ce que les frais d'un riche commerce étant augmentés, on abandonne ses propres marchandises pour courir après celles d'un peuple pauvre où la main-d'œuvre est à bon marché. Alors on accuse les administrateurs de sottise ou de négligence, parce que le commerce est détruit & que

l'argent devient plus rare ; comme s'il étoit en leur pouvoir de changer la nature des choses.

Cependant, remarque Cantillon, dans les momens d'opulence dont on a joui, on s'est enivré de sa prospérité, on s'est fait des idées chimériques de sa puissance ; on méprise ses voisins parce qu'ils sont moins riches ; on croit avoir droit de les dominer, ou du moins de les traiter cavalierement. Soit ambition, vanité, ignorance, qualités qui s'affoient merveilleusement ; on forme sans qu'on s'en apperçoive des entreprises au dessus de ses forces. De là les emprunts & toute cette adresse admirable par laquelle on parvient à se faire un très grand crédit. Mais comme les hommes ne sont jamais assez sages pour se corriger par une expérience, on imagine des banques pour que le papier

tienne lieu de l'argent qu'on n'a pas, & bientôt on soutiendra que le crédit est la source de la puissance d'un Etat. Vaine ressource ! La richesse imaginaire des banques disparoît, & l'on songe enfin à ranimer le commerce par la voye des armes, sans prévoir que la guerre absorbera plus de richesses que n'en peut procurer le commerce le plus heureux. Je m'arrête, Monsieur, car je ne doute point que l'ouvrage de Cantillon n'ait passé en Amérique.

Si ce que je viens d'écrire, en copiant les propres paroles du Docteur Brown, & en vous exposant la Doctrine de Cantillon, doit passer pour une vérité incontestable & mille fois démontrée par les faits ; pourrois-je n'avoir pas quelque crainte sur le sort qui attend les Etats-unis d'Amérique ? Comment ne serois-je pas inquiet, quand je

vois que leur position Topographique les invite, les sollicite, les presse de se livrer au commerce? Vos villes sont remplies de Citoyens qui avant votre révolution, avoient déjà adopté toutes les idées Angloises sur le commerce, les richesses & la prospérité des Etats; & qui ne sont point détrompés en voyant enfin que l'Angleterre est pauvre au milieu de toutes ces richesses si enviées, & qui ne lui ont donné, comme le prouve votre guerre, qu'une confiance téméraire & des espérances trompeuses.

QUELLES mesures vos législateurs ont-ils prises pour donner des bornes au commerce & le fixer dans cette heureuse médiocrité qui, suivant le Docteur Brown, peut encore s'associer avec quelques vertus? Je fais que toutes leurs loix n'auroient été qu'une bar-

rière impuissante, si on avoit laissé aux passions la moindre espérance de réussir ; mais j'aurois du moins vû avec plaisir qu'on auroit remonté aux principes d'une saine politique, & ces réglemens auroient retardé le progrès des vices que je crains avec Platon.

BIEN loin de là, la République de Massachussets faite pour donner l'exemple aux autres, ordonne *d'encourager les sociétés particulieres & les institutions publiques pour les progrès de l'agriculture, des arts, des sciences, du commerce, du négoce, des manufactures & de l'industrie.* On croit sans doute avec le D. Brown, qu'un commerce médiocre produit quelques avantages à la société, & sans faire attention au reste de sa doctrine, on en a conclu qu'un plus grand commerce produiroit encore de plus grands biens ; Mais il falloit au

contraire, voir avec Platon, que ce commerce médiocre, en réveillant des passions indomptables, étoit le germe d'une foule de vices plus forts que la politique & les loix.

EN suivant la méthode du D. Brown pour qui j'ai, Monsieur, la plus grande vénération; permettez moi de suivre pas à pas la marche ou le développement des malheurs que je crains pour les Etats-unis d'Amérique. Tandis que vos principales villes ne chercheront d'abord qu'à étendre & multiplier leurs relations & leur industrie, la République paroîtra tranquille & florissante; parceque les Citoyens commençant à être un peu distraits des intérêts de la chose publique par les soins & les travaux de leur commerce particulier, n'auront point ce zèle, cette ardeur, cet amour du bien public qui

est une grande vertu, mais qui excite ordinairement des défusions vives, quelque fois des jaloufies & des especes de parti que les esprits trop timides prennent presque toujours pour un commencement de trouble & de fédition : & qui dans la vérité n'est qu'une fermentation propre à élever les ames & leur donner de la force, du courage & de la confiance. De leur côté, les Cultivateurs dans les campagnes ne sentiront encore que les avantages du Commerce; les productions de la terre acquerront un nouveau prix. Les Laboureurs encouragés par les fruit de leurs travaux défricheront des terres incultes. Les habitans se multiplieront parceque les enfans ne feront point à charge à leurs peres : il s'établira en même tems des manufactures de tout côté, & elles feront également utiles au progrès du commerce & de l'agriculture.

CE tableau ne présente encore rien d'effrayant aux personnes qui ne font pas accoutumées à lire dans l'avenir. On ne voit que des peuples qui font dans une plus grande abondance, & qui cultivent avec ardeur les arts les plus utiles. Mais examinons, je vous prie, les vices naissans & encore foibles qui font cachés sous ces apparences trompeuses. Il me semble que l'esprit de commerce doit devenir en peu de tems l'esprit général & dominant des habitans de vos villes. Ne pas s'y livrer tout entier, ce seroit vouloir s'appauvrir & se rabaisser au dessous des Commerçans dont la fortune croîtra de jour en jour. Je crois bien que ces nouveaux enrichis n'auront d'abord que la grosse & fotte vanité que donnent les richesses. Sans dédaigner les citoyens qui auront été moins heureux, ils se croiront seulement plus habiles. Une présomtion ridicule ne les empêchera pas de continuer encore pen-

dant quelque tems à être d'assez bonnes-gens. Mais à la seconde, ou tout au plus tard à la troisième génération, pensez-vous que leurs enfans nés au milieu des richesses n'auront pas les passions qu'elles donnent nécessairement? De quel œil verront-ils donc cette égalité que vos loix ont voulu établir entre les Citoyens? Ils ne comprendront rien à ces droits inaliénables de Souveraineté que vous avez attribués au peuple. Les richesses qui ont été chez tous les peuples anciens & modernes, la source & le principe de cette noblesse dont on est si fier, par quel miracle ne partageroient-elles pas en Amérique les familles en différentes classes? Pourquoi ces richesses qui établissent la différence la plus réelle & la plus sensible entre les hommes, souffriroient-elles chez vous que les pauvres jouissent des mêmes avantages que les ri-

ches? Votre Gouvernement doit donc de toute nécessité se déformer. C'est en prévoyant ainsi la révolution dont vous êtes menacés, *urgent fata*, que j'ai préféré la législation de Massachussets à toutes les autres, comme donnant des bornes plus étroites à la Démocratie, & préparant le passage inévitable de la République à l'Aristocratie, sans l'exposer aux mouvemens violens & convulsifs qu'éprouvera vraisemblablement la Pensilvanie, & qui la précipiteront, selon toutes les apparences, sous le joug de l'Oligarchie, ou d'un seul maître.

JE reviens, Monsieur, aux habitans des campagnes, & je crois qu'occupés d'abord de leurs récoltes & de leurs défrichemens, ils seront assez contents de leur sort; & pourvû qu'ils vendent cherement leurs denrées, ne penseront guere à ce qui se passera dans les villes.

Mais tout a un terme dans les choses humaines, & quand ces hommes, après avoir un peu négligé les affaires publiques, commenceront à tirer de leurs possessions le meilleur parti possible, peut-on se flatter que fiers de leur loisir, de leur nombre & de leur aisance, leurs regards ne se tournent pas du côté de la liberté? Verront-ils avec indifférence l'orgueil des villes & les prétentions de leurs Citadins? Ils ne songeoient pas à être ambitieux; ils ne songeoient pas même qu'ils étoient libres, parce qu'ils comptoient sur l'égalité établie par les loix. Mais dès qu'ils verront l'orgueil des riches; quand ils auront lieu de craindre qu'ils ne veuillent s'emparer de toute la puissance publique: ces hommes accoutumés au maniement des armes & qui sentiront leurs forces, consentiront-ils patiemment à devenir les sujets d'une Aristocratie? La République

Romaine fut perdue, dès que les loix & les mœurs furent en contradiction. Il ne vous faudra de même qu'un Gracque, c'est à dire, un ambitieux adroit ou un orateur emporté pour soulever les citoyens les uns contre les autres, & les jeter dans une Anarchie, d'où l'on ne sort trop souvent que pour éprouver les rigueurs du Despotisme.

VOILA, Monsieur, la catastrophe que je redoute. En vain ferez-vous des loix, si elles ne sont étayées par de bonnes mœurs? En vain recommanderez-vous la pratique de quelques vertus, si vous n'avez pas l'art de les protéger en vous opposant d'avance avec courage aux ruses, à la force & aux surprises des passions? Cette vérité fait frémir: elle est d'autant plus terrible que peut-être les vices, les préjugés & les opinions de l'Europe, ont déjà fait d'af-

sez grands progrès en Amérique, pour ne pouvoir plus espérer d'y établir la liberté sur des fondemens inébranlables. Que n'avez-vous dans vos Républiques plusieurs Citoyens semblables à ce grand homme à qui vous devez tant ! Sage comme Fabius, quand il falloit temporiser, entreprenant comme Marcellus, quand il falloit agir, il pouvoit être un Cromwell ; mais touché de la seule gloire qui fait les héros, il s'est démis de son autorité quand vous n'avez plus eu besoin de son épée pour vous défendre, & s'est retiré dans ses possessions, en nous montrant encore les vertus antiques de la République Romaine.

QUOIQUE les circonstances ne vous permettent pas de prévenir les malheurs que je crains, vous n'en êtes pas moins obligés de prendre les mesures les plus propres à les retarder, & à préparer du

moins une révolution tranquille, & pour ainsi dire, insensible. La probité en impose la loi à tous les bons Citoyens. Si des obstacles infurmontables ne permettent pas d'arriver au but que desire la politique; il faut cependant essayer d'entrer dans la route qui y conduit. N'est-ce rien que de rallentir la marche de nos passions, les progrès trop rapides de nos vices, de protéger les vertus, de les enhardir & de prolonger pendant quelque tems la tranquillité de la République? Pour leur honneur, pour leur gloire, je prie, Monsieur, je supplie tous les Citoyens qui par leur génie & leurs talens, sont destinés dans les vues de la Providence, à prêter leur raison & leurs lumières à cette multitude qui desire le bien, mais sujette à le chercher où il n'est pas; Je les conjure de songer qu'ils tiennent aujourd'hui dans leurs mains la destinée de

toute leur postérité. S'ils laissent échapper le moment favorable où les esprits ont encore ce courage, cette force, cette joie qu'inspire une liberté naissante & achetée par beaucoup de travaux; il ne fera peut-être plus tems de tenter une réforme. N'en doutez pas, les ames se refroidiront dans le calme de la paix, & feront incapables de tout effort généreux. Si les prejugés Anglois vous empêchent aujourd'hui d'établir votre gouvernement sur les meilleurs principes; les habitudes que vous allez contracter, vous les rendront de jour en jour plus chers: je l'ai déjà dit, il ne fera plus tems de revenir sur vos pas.

JE fais que les gens les plus éclairés, ne rencontrant de toute part que des obstacles insurmontables au bien qu'ils désirent, ne sont que trop découragés dans leurs entreprises, & cèdent sou-

souvent à la malheureuse tentation de s'abandonner aux événemens qui décident des loix & des mœurs. Rien en effet n'est plus triste pour un Citoyen qui a des lumieres supérieures, que de juger qu'il ne peut qu'ébaucher son ouvrage. Ce qu'on lui permet de faire, ne lui paroît pas digne de lui; il s'éloigne de l'administration des affaires publiques; & parcequ'il craint qu'on l'accuse d'avoir fait le mal qu'on ne lui a pas permis d'empêcher, il trahit son devoir & les intérêts de sa patrie. L'antiquité nous offre plusieurs grands hommes qui, par sagesse, obéissant au pouvoir des conjonctures que la prudence humaine ne peut changer, n'ont eu que le choix des fautes; mais l'équitable histoire leur a rendu justice, & dans les partis en apparence imprudens qu'ils ont pris, elle a retrouvé toutes les lumieres & tous les talens qu'ils auroient montrés

avec plus d'éclat, s'ils avoient rencontré des circonstances moins malheureuses. Vous avez beaucoup de Citoyens également distingués par leurs vertus & leurs connoissances. J'ai eu le bonheur d'en connoître plusieurs, & je mets dans ce nombre les Collègues qu'on vous a donnés, & avec les quels vous avez si heureusement achevé l'ouvrage de votre indépendance. Quelque soit le sort qui attend l'Amérique, soyez sûr, Monsieur, que la postérité rendra justice à vos travaux & aux leurs, quand elle verra que vous avez pris toutes les mesures possibles pour gêner les passions & s'opposer à la naissance, ou du moins au progrès des abus. Elle ne vous reprochera point les malheurs dont elle se plaindra : elle dira de vous ce qu'Horace dit de Regulus : *Hoc caverat mens provida Reguli*, & nous serions heureux, si les hommes qui leur

ont succédé dans l'administration des affaires , avoient eu la même prévoyance, le même courage , & avoient continué à nous conduire par les mêmes principes.

SI vous prenez des mesures pour empêcher le commerce de multiplier vos besoins ; si vous vous opposez aux progrès du luxe ; si vos loix se défient prudemment des femmes par qui la corruption s'est introduite dans toutes les Républiques ; si vous mettez des entraves à l'ambition des riches portés naturellement à penser que tout leur appartient parce qu'ils possèdent les richesses à qui tout obéit ; en un mot, si vous tentez d'établir entre tous les Citoyens, & entre toutes les branches du Gouvernement, un équilibre tel qu'on puisse juger que vous avez fait tous les efforts possibles pour affermir

folidement la liberté sur la bafe des loix ; ne craignez point qu'on vous impute un jour les malheurs dont l'Amérique pourra être affligée. On n'en accuferá que les circonftances malheureufes dans les quelles vous vous êtes formés. Nos premiers légiflateurs, diront les fages, ne pouvant pas être des Lycurgues, ont été des Solon : ils ne nous ont pas donné les loix les plus parfaites, mais celles dont nous étions fufceptibles ; & les vices feuls dont ils n'ont pu nous corriger, nous précipitent aujourd'huy vers notre ruine.

Quoi qu'il en foit, Monsieur, dès que vos Républiques fe feront enrichies par un grand Commerce, il n'eft pas permis de douter que les Citoyens ne prennent le génie & le caractère propres aux Commerçans. C'eft l'interêt le plus fordide qui doit regner dans

des banques & des comptoirs, on s'y accoutume à tout peser au poids de l'or. Il y a longtems qu'on a dit que les Commerçans n'ont point de patrie, & qu'ils la vendront avec leur liberté à qui voudra l'acheter. Voyez dans quelle dégradation sont tombées les Provinces-unies des Pays-bas. Ce n'est plus que l'ombre vaine d'une République. Quoique formée par une guerre de quatre-vingt ans, & mêlée jusqu'à la paix d'Utrecht dans toutes les grandes affaires de l'Europe; son amour de la liberté & son courage n'ont pû se conserver dans le calme d'une paix de trente ans qui avoit étendu les relations de son commerce, & augmenté ses richesses. Il ne s'est pas retrouvé une seule étincelle du génie que Jean de Witt avoit fait naître; & la révolution la plus étonnante chez un peuple libre, s'est faite de la ma-

niere la plus simple & a été l'ouvrage d'un moment.

JE crains, je vous l'avoue, Monsieur, un fort beaucoup plus fâcheux pour les Américains, c'est à dire qu'ils ne foyent poussés à une révolution beaucoup plus dure que celle des Hollandois, & n'y arrivent par une route plus difficile & plus laborieuse. Pour justifier mes allarmes, revenons à l'examen de la marche des passions dans la fociété. Dès-que les Bourgeois de vos villes, corrompus par leur fortune, ne regarderont qu'avec mépris les habitans de la campagne & les artifans; n'est-il pas vrai que vos loix auront inutilement établi la plus parfaite égalité? Ces favoris de la fortune aspireront à former des familles d'un ordre supérieur. S'ils sont assez prudens & assez maîtres d'eux-mêmes pour amadouer les passions, ne

point brusquer les préjugés & cheminer avec lenteur ; je vous demande ce qui doit résulter d'une révolution qui se fera faite sans effort , sans secousse , sans soubre-faut , & parce que des Fripons n'auront eu à duper que des imbécilles. Après avoir essayé & tâté la patience du peuple , l'ambition des Riches se contentera-t-elle d'une puissance secrète & clandestine ? On croit ne rien pouvoir , quand on est obligé de cacher , ou de dissimuler ce qu'on peut : en un mot , l'ambition n'est point comme l'avarice qui enterre quelquefois ses richesses & se plait à présenter l'image de la pauvreté. On ne veut pas faire le mal , mais on veut pouvoir le faire , & bientôt on le fera. Rien n'est plus dur que l'empire de l'avarice , parce qu'elle est insatiable , & toute la fortune de l'Etat apparten-

dra bientôt à des hommes qui feront corrompus par la leur.

MAIS si la révolution ne s'opère point par des moyens lents & frauduleux, si les Riches au contraire affectent ouvertement, ou mal-adroitement l'empire; on doit être sûr que les Citoyens qu'ils voudront traiter en sujets ne le souffriront pas: l'indignation leur donnera du courage; ils réclameront avec force les loix & l'autorité inaliénable du peuple. Accoutumés à regarder les magistrats comme leurs gens d'affaire, ils les traiteront dans leur colère comme des valets insolens & infidèles. Si dans ces fortes de combats, la Démocratie est triomphante; il est aisé de sentir quelle Anarchie il en doit résulter. Quelles loix seront respectées? Quelle forme donnera-t-on au gouvernement? S'élevera-t-il comme à Floren-

ren-

rence un Medicis qui s'emparera de la Souveraineté de sa patrie ? Il est impossible de le prévoir, parce qu'il n'y a qu'une maniere pour faire le bien, & qu'il y en a mille pour faire le mal. Si l'Aristocratie au contraire s'éleve sur les ruines de la liberté, elle abusera nécessairement de son autorité. Plus le peuple aura montré de courage, plus elle fera soupçonneuse & hardie par timidité. Peut-être dégènera-t-elle en Oligarchie, & des Triumvirs se disputeront bientôt la gloire de l'affervir sous prétexte de venger le peuple.

MES amis, en badinant, m'appellent quelquefois un prophete de malheur; & il est vrai, Monfieur, que je connois assez les hommes pour ne pas espérer facilement le bien. Mais, dans ce que je viens de dire, il me semble que je n'ai rien exagéré. En voyant une

législation irrégulière, comment pourroit-on se trop allarmer, puisque l'histoire nous apprend que la négligence la plus légère d'un législateur suffit souvent pour produire les plus grands défordres? Ce n'est pas assez que de prédire des révolutions aux États-unis d'Amérique; le pis de tout, c'est qu'elles ne se feront point sans troubles, sans violence, sans convulsion, comme dans les Provinces-unies des Pays-bas dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler.

Je vous prie de remarquer que cette République, en secouant le joug de l'Espagne, comme vous avez secoué celui de l'Angleterre, s'accoutuma sans peine à obéir à un Stathouder, c'est à dire à un magistrat dont l'autorité presque royale contenoit & lioit entre elles toutes les parties mal-unies de la Confédération. Les vertus & les ta-

lens des premiers princes d'Orange ont suppléé pendant longtems à tout ce qui manquoit aux ressorts du Gouvernement; & d'ailleurs la crainte de la maison d'Autriche, ainsi que le remarque Grotius, occupoit les nouveaux républicains de soins trop importans pour que les mauvais effets de leur esprit commerçant ne fussent pas suspendus. La paix de Westphalie & de grandes richesses changerent la disposition des esprits & commencerent à donner de l'inquiétude. On se défia du Stathouderat; on crût n'en avoir plus besoin; on le proscrivit parce qu'on ne redoutoit plus l'Espagne, & la république auroit été livrée dès lors aux plus cruelles divisions, si Louis XIV ne lui eût inspiré la plus grande terreur. Les partis se rapprocherent, les De Wit périrent, le jeune Guillaume III. fut fait Stathouder, & la Hollande pleine de ressentiment contre

la France, & gouvernée par le plus habile politique de l'Europe, se trouva trop mêlée dans toutes les plus grandes guerres pour ne pas reprendre en quelque sorte l'esprit qu'elle avoit eu à sa naissance.

EN effet après la mort de Guillaume, les Provinces-unies qui avoient encore détruit le Stathouderat, firent le rôle le plus important dans la guerre de la succession d'Espagne. Les troupes auparavant trop négligées avoient repris leur ancienne discipline & leur courage. Mais la paix d'Utrecht ne devint pas moins funeste que l'avoit été la paix de Westphalie. Des magistrats commerçans, ambitieux, mais avides, oublièrent leur gloire en se livrant entièrement aux soins de leur commerce. Toute l'Europe étoit lassée de la guerre qui l'avoit épuisée, &

& dans le calme de la paix, les Provinces-unies s'abandonnerent au caractère qu'elles devoient avoir : Elles déchurent fans s'en appercevoir. La noblesse croyoit que sa Dignité tenoit à celle du Stathouderat, & voyoit avec dépit que quelques familles bourgeoises plus riches & plus adroites que les autres, se fussent emparées dans leurs provinces de la puissance publique. Les autres Bourgeois se trouvant dégradés, ne pouvoient plus aspirer aux magistratures, vouloient se venger & desiroient une révolution. Le peuple privé de ses suffrages n'étoit compté pour rien, & n'attendoit que le signal des mécontents pour éclater. Les plaintes, les murmures, les haines augmentoient chaque jour ; & la guerre de la succession Autrichienne vint encore au secours des Provinces-unies. Des magistrats qui avoient abusé de leur pouvoir pendant

la paix furent incapables de s'en servir dans la crise violente où il se trouvoient ; on demanda à grands cris un Stathouder, il fut proclamé en un instant. On rendit sa dignité héréditaire, parcequ'on crut que la République ne pouvoit s'en passer. Cette puissance plus forte que celle de tous les partis qui s'étoient formés étouffa leurs haines, leur donna de nouveaux intérêts, & força les Hollandois à ne plus penser qu'aux affaires de leur commerce.

JE prie les États-unis d'Amérique de penser qu'étant menacés des mêmes divisions, des mêmes désordres, ils n'auront pas la même ressource. Ce n'est point, Monsieur, que je veuille blamer vos Républiques de n'avoir pas établi chez elles une magistrature pareille au Stathouderat. Je suis bien éloigné de cette pensée, & on ne peut

en effet donner trop d'éloges à la sagesse avec laquelle vous avez borné la puissance de vos magistrats, pour qu'il ne puisse pas même leur venir la pensée d'en abuser. Vous êtes parfaitement en sûreté de ce côté, mais il s'en faut bien que vous le soyez contre les dangers aux quels l'esprit de commerce & une fausse prospérité doivent incessamment vous exposer, & dont je vous ai assez entretenu. Vous avez trop senti pendant la guerre l'avantage de votre union pour que ce sentiment s'efface en vous subitement ; mais pouvez-vous espérer qu'il durera toujours ? Chaque Province confédérée des Pays-bas a été continuellement avertie par sa faiblesse & la médiocre étendue de son territoire, qu'elle devoit tout à son union avec les autres. En Amérique au contraire, combien de vos républiques, quand elles auront mis en valeur le

pays qu'elles possèdent, ne doivent-elles pas se flatter de pouvoir subsister à part & de former même une puissance très considérable? Elles regarderont alors le bien de l'union comme une espece de servitude. Vous voyez d'ailleurs, Monsieur, que vous n'avez point comme les Provinces unies des pays-bas, des voisins qui vous inquiètent, dont il faille se défier, qui suspendent l'activité de vos passions & vous forcent malgré vous à prendre des mesures pour votre sûreté. Plût-à-dieu, Monsieur, que le Canada pût encore vous inspirer les mêmes allarmes, que quand il obéissoit à la France! mais il est vraisemblable que l'Angleterre défabusée enfin de l'espérance de vous soumettre, qu'elle n'auroit jamais dû avoir, ne sacrifiera point les avantages que lui promet votre commerce à je ne fais quels sentimens de vengeance & de vanité qui

peut - être font déjà éteints. Les Espagnols d'un autre côté ne possèdent en Amérique que trop de terres inutiles pour penser à y faire des conquêtes. Vos autres voisins sont des sauvages contents de leurs déserts & qui ne vous envient point vos possessions. Vous n'avez donc à craindre que vous-mêmes, & si les États-unis s'abandonnent à la sécurité qu'inspire cette position, ne dois-je pas craindre pour eux les malheurs dont je viens, Monsieur, de vous entretenir ?

ON me dira peut-être que si une de vos provinces est troublée par des dissensions, les États voisins interposeront leur médiation, & parviendront bientôt à rétablir le calme & l'harmonie. Vaine espérance ! Qui ne connoît pas le pouvoir que les mots de liberté & de tyrannie exercent sur un peuple qui

n'est pas façonné à la Servitude ! Les troubles d'une seule république feront une espèce de tocsin qui portera l'allarme chez toutes les autres. Les peuples qui n'auroient point encore songé à leur situation, qui n'auroient pas même des justes sujets de plainte, auront alors de soupçons, des inquiétudes chimériques, si vous le voulez, mais que la crainte, l'espérance & mille autres passions ne rendront que trop réelles. Le feu de la discorde s'étendra, & si vous ne trouvez pas en vous mêmes un remède contre ce mal, il ne faut pas douter que tous les nœuds de votre confédération ne soient rompus.

CE remède, Monsieur, vos compatriotes l'ont sous leur main. Il n'est pas question de créer de nouvelles magistratures, ni d'élever parmi vous un Stathouder ; il s'agit seulement de don-

ner au congrès Continental une autorité qui le mettra en état de vous être aussi utile pendant la paix dont vous allez jouir, qu'il a été pendant la guerre qui vous a fait triompher de vos ennemis. Cette auguste assemblée a été l'anneau, la chaîne qui a tenu étroitement unis les treize États; elle en a été l'ame; elle a donné à tous un seul & même esprit, un seul & même intérêt. On peut assurer comme une vérité certaine & évidente, que si chacune de vos Républiques s'étoit conduite par ses délibérations particulières; il n'y auroit eu aucune unité dans vos opérations; vos projets se feroient nuis, vos forces divisées auroient trahi vos espérances, & faute de concert, vous auriez vraisemblablement succombé. Vous devez à ce Conseil votre considération, votre gloire, votre liberté. Vous avez vû que toutes ses délibérations ont été

dictées par la prudence, la modération, le courage, la justice & la générosité. Puissé cet esprit subsister toujours parmi vous ! Mais il ne subsistera point si vous ne prenez les mesures les plus propres à conserver au congrès la considération dont il jouit, & lui donner en même tems l'autorité dont il a besoin pour cimenter à la fois votre union & prévenir les malheurs dont je viens de parler, & qui ne sont que trop naturels à votre constitution : C'est une vérité qu'on ne sauroit trop répéter.

P O U R préparer ce grand ouvrage, Je voudrois donc, Monsieur, que chaque République se fit une loi de ne charger de ses pouvoirs dans le Congrès continental, que des Citoyens qui auroient été employés dans le conseil auquel elle a confié la puissance exécutive, & s'y feroient distingués par leur probité

& leurs talens. Je voudrois que l'opinion publique établît parmi vous que le plus grand honneur auquel puisse aspirer un Citoyen , c'est d'être délégué au conseil de vos Amphictions. Vous sentez combien cette maniere de penser seroit propre à donner de l'émulation aux Citoyens & à inspirer autant de respect que de confiance pour une assemblée qui vous est bien plus nécessaire qu'elle ne l'étoit autrefois aux Républiques de la Grece.

Vos Constitutions ont ordonné que ces Magistrats puissent être revoqués dans quelque tems de l'année que ce soit : permettez - moi de vous demander quel est l'esprit de cette loi trop timide , trop soupçonneuse , trop défiante , puisque à présent leur magistrature n'est qu'annuelle , & ne peut par conséquent être dangereuse pour la liberté. Prenez

y garde : vous ouvrez une porte à l'intrigue des concurrens qui n'auroient pas été préférés dans vos élections ; vous vous exposez à des cabales qui pourront troubler votre repos. Permettez-moi de le dire ; rien n'est plus dangereux pour une République que de dépouiller les Magistrats par la simple formule qu'on retire sa confiance. Les Suédois dans ces derniers tems s'en font bien mal trouvés, & cette manière despotique de traiter les Sénateurs a été une des principales causes qui a fait perdre son crédit au Sénat & affoibli les ressorts de la constitution Suédoise.

J'ajouterai que cette loi dont je me plains me fait presque soupçonner malgré moi, que l'intention de chacune de vos Républiques est peut-être peu conforme à ses vrais intérêts. Pourquoi veut-on, je vous prie, être le maître en tout tems de rapeller le ministre qu'on a député au

Congrès? je n'en devine point le motif; car il feroit infensé qu'un État de la confédération Américaine craignît que son ministre ne trahît sa patrie ou n'abandonnât ses intérêts. Seroit-on peu disposé à se conformer aux vues d'une assemblée dont le premier, ou plutôt le seul devoir, est de ne s'occuper que de l'interêt général de l'union? ce seroit bien mal connoître la nature de cette auguste assemblée, ce seroit la confondre avec les Congrès qui s'assemblent quelque fois en Europe pour terminer les différends de plusieurs puissances ennemies qui ne veulent se reconcilier qu'en se trompant le mieux qu'elles peuvent, & ne cherchent par une paix plâtrée, qu'à se ménager quelque avantage dans une nouvelle guerre. Quel est donc l'esprit de cette loi? vos ennemis, Monsieur, diront que les États de l'union Américaine ne se font

réfervé que par des vues d'Ambition , le droit de révoquer arbitrairement leurs ministres au Congrès. Si ces Députés ne font pas assez rusés , assez subtils , assez menteurs , assez opiniâtres pour faire dominer leur opinion ; on veut pouvoir en tout tems leur donner des fucceffeurs plus habiles, capables de prendre l'afceendant fur leurs collegues , de faire prévaloir leur avis & d'établir une puiffance préponderante dans une affociation qui ne peut être utile & fubfifter que par l'égalité. Politique fauffe, honteufe & funefte ! Elle fuppoferoit en Amérique la même ambition qui perdit autrefois le Conseil Amphictionique. Dès que la corruption en eût fait le centre de l'intrigue & de la cabale , la Grece ne fut plus capable de réunir fes forces ; Philippe de Macédoine y domina & les Grecs perdirent leur liberté.

QUE les États-unis profitent de cette importante leçon. Que le premier article des instructions qu'ils donneront à leurs Délégués, soit de ne travailler qu'à concilier les esprits, & rapprocher leurs intérêts. Qu'on leur ordonne même de faire des sacrifices pour le bien de la paix & de la concorde. C'est par cette politique bienfaisante & généreuse que toutes les nations devroient adopter, que les peuples alliés peuvent rendre de jour en jour leur alliance plus étroite & plus utile. En un mot, il importe au bonheur particulier de chaque République de ne pas vouloir dominer dans le Congrès, & de se soumettre au contraire aux vues & aux résolutions d'un Corps qui embrasse les intérêts généraux de la Confédération. Si mes remarques sont vraies, bien loin de chercher à diminuer le crédit du Congrès, vous devez travailler à augmenter son auto-

rité. Menacés des troubles, des divisions, des désordres domestiques dont j'ai parlé, vous ne pouvez vous passer d'une Magistrature suprême pour les prévenir, ou pour les arrêter; & vous ne pouvez la placer avec sûreté que dans un corps composé des Citoyens les plus recommandables de chaque État.

CET objet est trop important pour ne pas m'y arrêter encore. Je prie d'observer avec attention que les habitans de l'Amérique devant avoir des professions, des droits, des fortunes, des mœurs & par conséquent des manières différentes d'envisager leurs intérêts, il est impossible que les diverses passions qui en résulteront, n'excitent pas des murmures & des plaintes. En s'aigrissant, ils feront naître des querelles qui doivent causer des troubles funestes, si au lieu d'être arrêtés dans

leur naissance, on leur permet de fermenter secrettement dans la cabale & l'intrigue. Quels débouchés, si je puis parler ainsi, avez-vous préparés à ces humeurs, pour que leur fermentation ne cause pas une maladie mortelle au corps de la société? Si les Citoyens qui croiront avoir de justes sujets de se plaindre, n'ont pas des voies légales pour se faire entendre; soyez sûr qu'agissant sans regles & par fougue, ils se porteront aux dernieres extrémités. C'est pour cette raison que tous les politiques ont extrêmement loué l'établissement des Tribuns dans la République Romaine. Le peuple sûr d'avoir des protecteurs se reposoit sur eux du soin de ses interêts, & ces Magistrats populaires avoient eux-mêmes des ménagemens à garder. Ils s'étoient fait des regles & des procédés qui les empêchoient de se conduire avec l'inconfidé

ration & la violence familiares à la multitude. On peut voir dans le traité des loix de Cicéron, combien l'établissement de ces Magistrats fut salutaire. Mais ne seroit-il pas dangereux de le vouloir transporter aujourd'hui chez vous? Vous n'avez pas les mœurs des premiers Romains; & je craindrois que vos Tribuns ne ressemblassent à ceux des derniers tems de Rome qui ne furent que des séditieux qui sacrifierent la République aux intérêts de leurs passions. Ce qui en tiendra lieu, c'est l'autorité du Congrès, si vous lui donnez la forme & le crédit qu'il doit avoir. En voyant un juge au dessus d'eux, les riches seroient plus mesurés dans leurs entreprises, & le peuple moins inquiet, & moins soupçonneux. L'espérance de rétablir le Stathouderat empêcha les mécontents des Pays-bas de se livrer à des partis violens. De même l'espérance, ou la crainte d'un jugement juri-

dique calmera les esprits en Amérique. Si vos mécontents n'ont la faculté d'adresser leurs remontrances qu'à la puissance législative, ou aux Magistrats chargés du pouvoir exécutif; ils éprouveront le sort des Représentans de Geneve, & le désespoir fera prendre des résolutions extrêmes. Je ne vois, Monsieur qu'une seule, une unique ressource pour les Américains; c'est d'établir le Congrès continental juge suprême de de tous les différends qui pourront s'élever entre les divers Ordres de Citoyens dans les États de l'union. Pourquoi vos législateurs se refuseroient-ils à cet arrangement, puis qu'ils ont déjà accordé à ce Tribunal la prérogative plus importante, de connoître de tous les différends qui peuvent survenir entre vos républiques à l'égard de leurs territoires, ou de tout autre objet? Elles n'ont point cru déroger à leur souveraineté, ni à

leur indépendance, en cedant au Congrès seul le droit de traiter avec les puissances étrangères; & en consentant même de ne pouvoir, sans son approbation, faire entre elles des conventions particulières. Si les Riches se refusoient à la loi que je propose, ce seroit un signe certain qu'ils forment déjà des projets d'ambition ou de vanité. Je ne le crois pas, Monsieur, & j'espère au contraire, s'ils sont persuadés que mes craintes ne sont point chimériques, qu'ils verront avec plaisir se former dans votre confédération une puissance qui favorise l'égalité; qui préservera la première classe des Citoyens d'une ambition qui finiroit par les perdre, & la dernière d'une abjection & d'une misère dont les riches, malgré tous leurs efforts, sentiroient bientôt le contre-coup.

Vous ne pouvez donner trop d'au-

torité à votre Conseil Amphictionique , parce qu'il est impossible qu'il en abuse. Il n'est point dans la nature du cœur humain que des hommes revêtus d'une Magistrature passagere , & qui doivent bientôt retourner dans leur patrie pour s'y confondre avec leurs Compatriotes, forment des projets d'usurpation & de tyrannie. Comment les Délégués de plusieurs provinces éloignées les unes des autres , qui ne se connoissent pas , qui souvent n'auront eû aucune relation entre eux , pourroient-ils se fier assez les uns aux autres pour oser conspirer de concert , & méditer le projet d'affervir la Confédération ? Je fais , Monsieur , que la liberté doit être inquiète & scrupuleuse ; mais aussi elle doit être sensée , & ne pas craindre des chimères. Par quel caprice singulier de la fortune , les treize États-Unis nommeroient-ils à la fois des Scélérats

pour les représenter? Autre prodige! Comment s'entendroient-ils? Comment n'auroient-ils qu'un intérêt? Comment leurs vûes & leurs mesures ne se contrarieroient-elles pas?

J'E m'arrête trop longtems sur cette matiere, & je vous en demande pardon, Monsieur; mais tous les Américains n'ont pas vos lumieres, & c'est pour eux que j'écris. Qu'on me permette donc d'examiner encore la loi par laquelle toutes vos Républiques ont arrêté qu'on enverroit tous les ans de nouveaux Délégués au Congrès. J'aurois presque autant aimé qu'on lui eût ordonné de ne rien faire de raisonnable. Avant que ces nouveaux Magistrats aient eu le tems de se connoître, de s'examiner, de s'entendre, leur Magistrature inutile expirera. Si vous craignez d'avoir parmi vous des principes
d'ad-

d'administration fixes & constants ; vous ne pouvez pas établir une meilleure règle. Qui vous répondra que le Congrès de l'année prochaine ne détruira pas tout ce que fait le Congrès actuel ? Il ne faut qu'un homme adroit , entêté & éloquent pour tout bouleverser. Vous vous exposez à tous les inconvéniens qu'éprouve l'Angleterre qui change de manières, de procédés, de politique à chaque regne, & même à chaque changement qui se fait dans le ministère ; de sorte qu'on ne fait bientôt, ni ce qu'on fait, ni ce qu'on veut, ni ce qu'on peut faire. Dans cette fluctuation, on n'ose se fier au gouvernement, & l'intrigue acquiert de nouvelles forces.

J'AI désiré que les Magistrats chargés dans vos Républiques de la puissance exécutive, fussent plus longtems en place que les loix actuelles ne le

permettent, & qu'on perfectionnât même à cet égard le règlement des Pensylvaniens : par les mêmes raisons je fouhaite actuellement que les Délégués au Congrès continental remplissent au moins pendant trois ans leurs Magistratures & que cette auguste assemblée, par le secours de cette succession que la Pensylvanie a établie dans la puissance exécutive, ne cesse jamais de se renouveler, & conserve cependant les mêmes maximes. Chaque année, les nouveaux Magistrats, au lieu d'y porter leurs fantaisies, prendront l'esprit de ceux auxquels ils succèdent. Bientôt les affaires seront administrées par des principes constants, & le Gouvernement aura un caractère. Vous ne connoîtrez point cette funeste incertitude qui agite & inquiète les Ci:oyens qui ne pouvant compter sur rien, ne peuvent s'attacher à leur patrie, & se livrent malgré

eux à des projets pernicieux. Soyez sûr que le modèle de sagesse que présenteroit l'assemblée du Congrès, ne seroit pas inutile aux Magistrats particuliers de vos Républiques. Alors, Monsieur, si la Confédération Américaine, ainsi que je n'ai que trop sujet de le craindre, étoit entraînée ou poussée par son commerce & ses mœurs vers l'Aristocratie, ce sera d'une manière insensible, sans violence & sans convulsion. En accréditant peu à peu les prétentions des riches, on ne cessera pas de protéger les droits des pauvres. La coutume établira des tempéramens qu'il est impossible de fixer par des loix, mais que l'habitude rendra tolérables & consacrera enfin. Les pauvres n'étant pas vécés, s'accoutumeront à leur sort, la subordination ne choquera plus les esprits, & le peuple à son aise pensera que les distinctions dont les riches

jouissent, leur appartiennent légitimement. Ainsi l'Aristocratie jouissant paisiblement de ses prérogatives, n'aura en Amérique, comme en Suisse, aucun des vices qui lui sont naturels.

JE voudrois, Monsieur, que tous les dix ou douze ans, vous célébraisiez comme votre fête la plus solennelle, le jour où vous avez déclaré que vous étiez affranchis du joug de l'Angleterre. Après avoir rendu grâces au Souverain maître de l'Univers des faveurs dont il vous a comblés; Que la joye la plus vive règne dans tous les pays de la Confédération; Que des illuminations, des jeux, des danses appellent tous les Citoyens au plaisir; Que les Magistrats & les riches se confondent avec la multitude; Que dans ces espèces de Saturnales, les grands montrent l'image de l'égalité; Que le peu-

ple y apprenne à aimer sa patrie & ses supérieurs ; Que ce même jour , les Ambassadeurs de chaque République renouvellent avec pompe votre alliance entre les mains du Congrès ; Que Dieu soit le garant de leurs promesses & de leurs sermens , & que l'Acte en soit déposé avec cérémonie dans tous les Temples de vos différentes communions. Que les Membres du Congrès cedant ensuite leurs places aux ambassadeurs qui représentent les Souverains , viennent rendre leurs hommages à la puissance dont ils ne sont que ministres , & jurent en invoquant le nom de Dieu , & en présence du peuple , d'observer religieusement les loix , de défendre l'union , & de se soumettre dans tous leurs jugemens aux regles de la justice. Nous avons des sens , il faut les frapper pour nous rendre plus respectables les vérités dont nous avons besoin , & que la multitude ne comprend pas.

JE ne doute point, Monsieur, qu'en examinant, dans le calme de la paix, vos loix & votre situation, les États-unis ne réparent de la maniere la plus heureuse, les inadvertances qui peuvent avoir échappé à leurs premiers Législateurs. Dans le moment qu'éclate une révolution aussi importante & aussi extraordinaire que la vôtre, il est impossible qu'au milieu des craintes, des allarmes, des préjugés anciens, & de mille passions nouvelles, l'esprit humain saisisse des vérités abstraites dans toute leur étendue, & l'art avec lequel il faut les arranger entre elles pour rendre les loix plus utiles. Vous allez tout réparer, mais vous ne pouvez trop vous hâter : le tems accrédite les erreurs : profitez du moment où le Commerce n'a point encore inspiré aux riches des idées d'ambition & de vanité, & que vos cultivateurs comptant sur la stabi-

lité éternelle de vos loix ne soupçonnent même pas qu'on puisse former le projet de les opprimer. Si les querelles que je crains venoient à éclater avant que l'ouvrage de votre législation fût achevé, il ne seroit peut-être plus tems d'appliquer des remedes sûrs au mal. Il faudroit se contenter de quelques palliatifs qui paroîtroient calmer les esprits par intervalle; mais qui ne les rassurant pas, exposeroient l'État à des rechûtes toujours plus dangereuses, les unes que les autres.

Si des querelles domestiques éclatent dans un des États-unis, avant que les Citoyens trouvent dans leurs Constitutions une maniere, un moyen de les terminer à l'amiable, ou par les regles de la justice; vous sentez, Monsieur, que les partis opposés n'auront que des paroles & des promesses à se donner,

& que sur de si foibles garants, il est impossible d'établir une paix durable. Une défiance générale s'emparera des esprits: les uns espéreront de mettre à l'avenir plus d'adresse dans leur conduite, & les autres les observeront avec cette attention soupçonneuse qui s'effarouche aisément & interprete tout en mal: La paix sera donc rompue. Mais qui vous répondra qu'alors les gens de bien puissent encore se faire entendre? L'esprit de sédition est contagieux chez les peuples. Peut-être que quelques riches mêmes, par des considérations particulières, trahiront la cause de l'Aristocratie, pendant que les brouillons les plus inquiets domineront dans les délibérations de la multitude. On se fera des injures, & la haine toujours injuste & toujours aveugle décidera enfin du sort de la République.

QU'ON ne se flatte pas que quelque État voisin intervienne dans ces différends & puisse alors les calmer par sa médiation. Ces médiateurs feront trop suspects pour que le parti Démocratique veuille s'y fier, on ne verra en eux que des hommes jaloux des droits de l'Aristocratie. Si dans ces circonstances, le Congrès, sans autre autorité que celle qu'il possède aujourd'hui, envoie des Députés pour rapprocher les esprits & rétablir la paix, les écouterait-on avec plus de respect & de confiance? On verra que ce corps est composé des hommes les plus importans & les plus riches de la Confédération, & il n'en faudra pas davantage pour qu'on les soupçonne, qu'on les accuse même d'être plus portés à favoriser les prétentions des riches que les droits du peuple. N'étant point établis juges par la loi, ne paroissant point avec la Majesté &

l'appareil d'un tribunal ancien & révé-
dont on aime & craint également les
décrets; ils ne pourront offrir que leurs
bons offices, foible ressource! Les trou-
bles renaîtront, on ne fait des dupes
qu'une fois, & on ne les croira plus.

JE m'arrête trop longtems sur cette
matiere, Monsieur: je me contenterai
de remarquer qu'avec les mœurs que
nous avons en Europe, & qui vraisem-
blablement ne sont déjà que trop com-
munes en Amérique, l'argent doit usur-
per enfin un empire absolu. On feroit
des efforts inutiles pour s'y opposer;
mais peut-être n'est-il pas impossible
avec beaucoup de précautions, d'em-
pêcher que cet empire ne devienne ty-
rannique. Si des loix impuissantes n'em-
pêchent pas les Commerçans de s'em-
parer de toute l'autorité, si les mœurs
publiques ne viennent pas au secours

du peuple, si elles ne donnent pas des bornes certaines à la Cupidité; Je tremble que tous les liens de votre Confédération ne foyent enfin rompus. Des Magistrats commerçans imprimeront leur Caractere à la République: tous les États-unis feront le commerce, & voilà le germe de vos divisions & de la ruine du Congrès continental. Ayant nos vices, vous aurez bientôt notre politique. Chacun de vos États en nuisant au commerce des autres, croira favoriser le sien, tant l'avarice est une passion impérieuse & fotte! Elle vous persuadera qu'il faut faire la guerre pour augmenter vos richesses: vous aurez une Carthage commerçante & guerrière à la fois, & son ambition entée sur l'avarice voudra dominer sur ses voisins, & les traiter en sujets, peut-être même en esclaves. Il se formera une puissance rivale pour lui résis-

ter. Vous aurez notre politique trompeuse de l'équilibre; les traités ne conserveront aucune autorité, toutes les alliances seront incertaines & flottantes, & tous vos États oublieront leurs intérêts, pour courir après des chimères.

...EN voilà trop; & je vous ennuyerois, Monsieur, si je voulois vous prouver que mes craintes ne sont pas vaines. Toute l'histoire viendroit à mon secours & vous la connoissez mieux que moi. Je ferois voir comment nos vices sont liés les uns aux autres & inféparables; mais je ne vous dirois rien de nouveau; votre étude du cœur humain vous a rendu toutes ces vérités familières. Personne, Monsieur, ne s'intéresse plus que moi à votre liberté naissante, & à la gloire de vos législateurs à qui on n'aura aucun reproche à faire, si on voit

qu'ils ont connu tous les écueils contre lesquels une République peut échouer, & qu'ils ont tenté de résister à cette fatalité qui semble avoir mis des bornes à toutes les choses humaines. Je fais les vœux les plus ardens pour votre prospérité; & je vous prie, Monsieur, de ne jamais oublier les assurances que je vous donne de mon zèle pour vos intérêts, de mon respect, & de mon attachement.

A P A S S Y 20 Août 1783.



1875
The first of the year was a very
successful one for the
company and the
profits were very
large. The
sales were
very good and
the
profits were
very large.



